

Chapitre 8

LES PAYSAGES URBAINS : VILLES ET AGGLOMERATIONS
SECONDAIRES

Avant l'arrivée des Romains, une proto-urbanisation n'est attestée que dans la haute vallée, avec l'*oppidum* d'Aime. Les Romains ont développé des villes, comme ailleurs en Gaule, mais le fait le plus significatif, le long de la vallée de l'Isère, est le développement d'agglomérations secondaires, que l'épigraphie et l'archéologie ne révèlent que dans certains secteurs, comme la Combe de Savoie, d'où l'intérêt, après avoir défini les sources (auteurs anciens et épigraphie), d'une approche micro-régionale de la vallée de l'Isère au Haut-Empire.

I - L'HABITAT GROUPE : LES SOURCES, PROBLEMATIQUE DES
VILLES ET DES AGGLOMERATIONS SECONDAIRES

A - Les auteurs anciens et l'épigraphie

1 - Les auteurs anciens

Les termes employés pour qualifier les agglomérations secondaires dans la vallée de l'Isère et dans les Alpes nord-occidentales sont : "*castellum, oppidum*".

Le terme "*castellum*" est utilisé dans le récit que fait Tite-Live (⁷¹⁸) de la traversée des Alpes par

⁷¹⁸. Tite-Live, XXI, 33, 11.

Hannibal. Ce terme s'applique à l'habitat protohistorique en Maurienne, mais nous pouvons l'étendre géographiquement à la vallée de l'Isère, qui voit précisément déboucher au centre de la Combe de Savoie, la vallée de la Maurienne. A cette époque les peuples pré-romains avaient des caractéristiques communes (719).

Tite-Live : " *Castellum inde, quod caput eius regionis erat, viculosque circumiectos capit et capto cibo ac pecoribus per triduum exercitum aluit* ".

" Il s'empara ensuite d'une bourgade, chef-lieu de cette région, et des hameaux dispersés tout autour, et

⁷¹⁹. La bibliographie concernant les agglomérations secondaires est très fournie, avec de nombreux travaux depuis une vingtaine d'années. Les principaux aspects sont traités dans le colloque *Agglomérations secondaires*, Actes du colloque de Bliesbruck- Rheinheim / Bitche (dir. J.-P. Petit et M. Mangin, Paris, 1994), ainsi que dans J.-P. Petit et M. Mangin, *Atlas des agglomérations secondaires*, Paris, 1994 comprenant, entre autres les articles suivants : O. Büchsenschütz, " Les habitats groupés à La Tène moyenne et finale ", p. 149-152; J. Drinkwater, J.-P. Petit, " Table ronde n° 3, Les activités économiques"; Ph. Leveau, " La recherche sur les agglomérations secondaires en Gaule Narbonnaise ", p. 181-196; M. Mangin, " Les agglomérations secondaires antiques dans les régions de Franche-Comté et de Bourgogne ", p. 45-79; D. Paunier, " Les agglomérations secondaires en Gaule belge et dans les Germanies : la Suisse ", p. 80-88; D. Paunier, " Table ronde n°4, spécificité du vicus ", p. 283-290; F. Tassaux, " Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine : morphologie et réseaux ", p. 197-214... On peut ajouter : O. Büchsenschütz, " L'habitat celtique ", *La recherche*, 150, décembre 1983, p. 1508-1517; Ph. Leveau, " La question du territoire et les sciences de l'Antiquité : la géographie historique, son évolution de la topographie à l'analyse de l'espace, " *REA*, 1984, 1, 4, p. 85-115; M. Tarpin, *Vicus et pagus dans les inscriptions d'Europe occidentale et dans la littérature latine*, thèse, Aix-en-Provence, 1989; F. Jacques, *Les cités de l'Occident romain*, Paris, 1990, p. 67-68; M. Tarpin, " Vici et pagi chez les Voconces et les Allobroges ", *Revue drômoise*, t. LXXXIX, 459, mars 1991, p. 293-308; F. Jacques, " Statut et fonction des *conciliabula* d'après les sources latines ", *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen. Actes du colloque de Saint-Riquier (8 au 11 novembre 1990) organisé par la Direction des Antiquités de Picardie et l'UMR 126 du CNRS*, Paris, 1992, p. 58-65; M. Mangin, F. Tassaux, " Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine ", dans *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule. Histoire et archéologie. Deuxième colloque Aquitania (Bordeaux, 13-15 septembre 1990)*, Bordeaux, 1992, p. 461-496; M. Fincker, F. Tassaux, " Les grands sanctuaires ruraux d'Aquitaine et le culte impérial ", *MEFRA*, 104, 1992, 1, p. 41-76; Ph. Leveau, " Agglomérations secondaires et territoires en Gaule Narbonnaise ", *RAN*, t. 26, 1993, p. 277-299; Y. Burnand, " Remarques sur quelques problèmes institutionnels du *pagus* et du *vicus* en Narbonnaise et dans les Trois Gaules ", *Latomus*, 1994, 53, p. 733-747; D. et Y. Roman, *Histoire de la Gaule*, p. 574-575 et n. 273, p. 706 et p. 619-620 et n. 411, p. 712-713.

nourrit l'armée pendant trois jours avec les vivres et le bétail qu'il avait pris (720) " .

Le centre de la région alpine est un *castellum* et tout autour, Tite-Live mentionne des *viculi*.

L'autre terme mentionné par César est celui d'*oppidum*, qui désigne une agglomération protohistorique de hauteur. Dans notre région, César mentionne Genève comme le dernier *oppidum* allobroge, en direction des Helvètes : ses habitants sont installés sur l'étroite colline, au contact de la voie fluviale qui unit le bassin du Rhône à celui du Rhin (721). César distingue (722), à propos des Helvètes, des formes d'habitat groupé, *oppida* ("villes") et *vici* ("bourgades", "villages") et des habitats dispersés, ou *aedificia*. A l'époque de l'indépendance, il existait donc, à côté des *oppida*, des villages ou hameaux de paysans, agglomérations dont nous ignorons totalement le statut juridique et politique, et que l'archéologie révèle peu dans la vallée de l'Isère, permettant seulement de voir par endroits (723), comme à Aime, une continuité d'occupation à l'époque romaine, et en particulier au Haut-Empire.

2 - Les sources épigraphiques

Les sources épigraphiques mentionnent des *vici* et des *pagi*.

a) Les *vici*

Sept *vici* sont connus et nommés sur le territoire de la cité de Vienne, dont le territoire couvre 13.000 km². Six

⁷²⁰. Traduction de Ph. Leveau, *Agglomérations secondaires*, p. 181.

⁷²¹. César, *B.G.*, I, 6 et 7; D. van Berchem, " La promotion de Genève au rang de cité ", *Les routes et l'histoire*, p. 253-263.

⁷²². César, *B.G.*, I, 5, 2.

⁷²³. O. Büchsenschütz, " L'habitat celtique ", *La recherche*, 150, décembre 1983, p. 1508-1517; O. Büchsenschütz, " Les habitats groupés à La Tène moyenne et finale ", *Agglomérations secondaires*, 1994, p. 149-152.

sont éloignés de la vallée de l'Isère. Il s'agit de : Albens en Savoie (*vicus Albinensium*) (724); Annecy (*vicus Bo(utarum)* ou *Boutae*) (725); Aix-les-Bains (*vicus Aquensis*) (726); Genève (727) (*vicus Genuaencium*); deux autres *vici* sont mentionnés : un, dont la localisation est ignorée, le *vicus Rep* (728), qui est certainement un *vicus* interne à la colonie de Vienne et le *vicus Se*, dans la région de Saint-Innocent en Savoie, près d'Aix-les-Bains (729).

Un *vicus* nous intéresse plus particulièrement car l'inscription qui le mentionne a été retrouvée sur les rives de l'Isère, à Tain, à l'emplacement de *Tegna*, que la Table de Peutinger situe à 13 ou 16 milles de *Valentia*, proche du confluent entre l'Isère et le Rhône : une plaque de marbre porte une dédicace (datée de peu après 138) à un magistrat de Vienne par les *vicani Boxs(ani) et Noiomagens(es)* (730), dont il était le patron :

" *Q(uinto) Val(erio) C(aii) f(ilio) Volt(inia) / Macedoni / flam(ini) Iuvent(utis) Q(uaestori) C(ivitatis) V(iennensis) / Ii vir(o) aer(arii) auguri / III vir(o) (l(ocorum)) p(ublicorum) p(ersequendorum) huic / divus Hadrianus / latum clavum cu(m) / quaest(ura) optuli(t) / et petentis / excusationem accep(it) / vicani Boxs(ani) / et Noiomagens(es) / patrono. "*

" A Quintus Valerius Macedo, fils de Caius, de la tribu *Voltinia*, flamine de la Jeunesse, questeur de la cité de Vienne, duumvir de l'*aerarium*, augure, triumvir chargé de la conservation du domaine municipal. Le divin Hadrien lui accorda le laticlave avec la questure, et, à sa

⁷²⁴. *CIL*, XII, 2492, 2493.

⁷²⁵. *CIL*, XII, 2532.

⁷²⁶. *CIL*, XII, 2449, 2493; *AE*, 1934, 165.

⁷²⁷. *CIL*, XII, 2606 = *ILS*, 7004; *CIL*, XII, 2611.

⁷²⁸. M. Tarpin, *Vicus et pagus dans les inscriptions d'Europe occidentale et dans la littérature latine*, Aix-en-Provence, 1989, p. 151, n. 10.

⁷²⁹. *CIL*, XII, 2449; P. Broise, " Les *vici* viennois d'après l'épigraphie lapidaire ", *Caesarodunum*, 1975, p. 205-210; M. Tarpin, *Vicus et pagus dans les inscriptions...*, ouv. cit., p. 150-152; A. Pelletier, *Vienne antique...*, ouv. cit., p. 399-400; Ph. Leveau, "Agglomérations secondaires et territoires...", art. cit., p. 290.

⁷³⁰. *CIL*, XII, 1783 = *ILS*, 6998.

demande, accepta de l'excuser; les habitants des *vici Boxsanus et Noiomagus* à leur patron. "

Les *vicani* sont originaires de Buis et de Nyons, chez les Voconces et non de la cité de Vienne (731); cette mention de *vicus* n'intéresse donc pas directement une agglomération secondaire de la cité de Vienne. Les habitants de ces deux *vici* ont, ensemble, élevé à leur patron commun un monument honorifique, dans un lieu qui était certainement sa propriété (732). Cet homme exerça les fonctions successives de *duumvir* de l'*aerarium*, augure, *triumvir* chargé de la conservation du domaine municipal, dans la colonie de Vienne, à une époque postérieure à Hadrien, car cet empereur est qualifié de *divus*. Macedo était le patron des deux *vici*.

b) les *pagi*

On rencontre quatre mentions de *pagi* chez les Allobroges, dont deux dans la vallée de l'Isère : le *pagus Ati(...)* (733) : l'inscription, très lacunaire, qui le mentionne, indique la présence d'un *pagus* centré sur Grenoble :

" ---)us Clemens (---) / (praefect)us pagi Ati(---). "

" ...us Clemens... préfet du *pagus* Ati... "

Ce cas est particulièrement intéressant, car la ville de Grenoble possède deux épitaphes d'employés de la *quadragesima Galliarum* (734).

Le *pagus Valer(ius ou ianus)*, mentionné dans une inscription du II^{ème} siècle (735), à Conflans, près d'Albertville, est le lieu de l'autre poste de la

731. E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris, I, 1876, cité par A. Blanc, *Colonia Valentia*, Paris, 1982, p. 85; Y. Burnand, " Remarques sur quelques problèmes institutionnels du *pagus* et du *vicus* en Narbonnaise et dans les Trois Gaules ", *Latomus*, 1994, 53, p. 741, n. 53.

732. A. Blanc, *Colonia Valentia*, Paris, 1982, inscription n. 49, p. 84-85.

733. E. Espérandieu, *ILGN.*, 340.

734. *CIL*, XII, 2227; 2252.

735. *CIL*, XII, 2346 = ILS 7001.

quadragesima Galliarum (736), connu dans la vallée de l'Isère :

" *Sex(to) Iul(io) f(ilio) / Volt(inia) Senio(ri) / praef(ecto) pagi Valer(rii) / Ilvi(ro) iur(e) dic(undo) / Sextus Masuinnius / Verinus / tutori optimo / qui me per ann(os) XIII / vice parentium / sustinuit et ad ali/ quam facultatem / perduxit / sanctissimo et / merentissimo "*

" A Sextus Iulius, fils de Senior, de la tribu *Voltinia*, préfet du *pagus Valerius*, duumvir chargé de dire le droit, à son très grand tuteur, très vertueux et très méritant, qui pendant 14 années le guida à la place de ses parents et lui permit d'atteindre la plénitude de l'âge adulte, Sextius Masuinnius Verinus, son filleul ".

Le *pagus* porte un nom latin, peut-être celui d'un grand propriétaire; il devait occuper les rives de l'Isère, au débouché de la Tarentaise, à la limite du territoire allobroge et du territoire ceutron. La présence du poste de douane pourrait repousser cette limite à l'est de Conflans.

D'autres mentions de *pagi*, éloignées de la vallée de l'Isère, sont connues dans la cité de Vienne (737) : ce sont des territoires ruraux, éloignés de Vienne, et qui prennent des décisions indépendantes des autorités de la cité (738).

⁷³⁶. *CIL*, XII, 2348.

⁷³⁷. *CIL*, XII, 2395.

⁷³⁸. M. Tarpin, " *Vici et pagi* chez les Voconces...", art. cit., p. 300; Ph. Leveau, " Agglomérations secondaires et territoires en Gaule Narbonnaise ", *RAN*, t. 26, 1993, p. 182, cite le cas des Helvètes où un *pagus* prend des décisions indépendantes de la cité dans la première moitié du Ier siècle ap. J-C. : ILS 7008. Le dossier est réuni et présenté par F. Jacques, *Les cités de l'Occident romain*, Paris, 1990, p. 67-68. Les quatre *pagi* de la cité de Vienne ne représentent certainement qu'une partie des subdivisions de cette cité, qui était très étendue : A. Pelletier, *Vienne antique...*, ouv. cit., p. 91 et p. 60, où il fait remarquer que les quatre *pagi* connus sont tous localisés " dans la partie centrale de la cité ", c'est-à-dire qu'il y en avait certainement d'autres dans les autres parties de la cité; sur le vaste territoire de la cité : B. Rémy, " Les limites de la cité des Allobroges ", *Cahiers d'Histoire*, 15, 1970, p. 195-213; Y. Burnand, " Remarques sur quelques problèmes institutionnels du *pagus* et du *vicus* en Narbonnaise et dans les Trois Gaules ", *Latomus*, 1994, 53, p. 733-734.

B - Problématique de l'approche des agglomérations secondaires et du *vicus*

1) Définition des agglomérations secondaires

Les agglomérations secondaires sont des centres urbains inférieurs aux capitales des cités, dont la finalité variait selon les régions de leur implantation. Elles pouvaient être des agglomérations de commerçants ou d'artisans agissant dans un cadre local, en relation avec les habitants des campagnes voisines, ou de petits centres développant une économie de marché. Les agglomérations secondaires sont des sites archéologiquement attestés qui se situent entre la ferme ou la *villa* isolée et la capitale de la cité : du village de paysans et de la station routière modeste à l'agglomération dont le paysage est très proche de celui de la ville au sens antique du terme (739).

2) Le *vicus* d'après les mentions épigraphiques

Parmi 11 sites répertoriés par les sources épigraphiques et archéologiques comme des villes et des agglomérations secondaires de la vallée de l'Isère, soit d'amont en aval, Bourg-Saint-Maurice, Aime, Moûtiers, Aigueblanche, Albertville-Gilly, Saint-Jean-de-la-Porte, Châteauneuf, Arbin-Montmélian, Détrier, Grenoble, Tain, nous n'avons qu'une mention de *vicus*, qui ne concerne pas

⁷³⁹. M. Mangin, F. Tassaux, " Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine ", *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule. Histoire et archéologie. Deuxième colloque Aquitania (Bordeaux, 13-15 septembre 1990)*, Bordeaux, 1992, p. 461; repris dans M. Mangin, " Introduction, Bourgogne-Franche-Comté", J.-P. Petit et M. Mangin, *Atlas des agglomérations secondaires*, Paris, 1994, p. 7, donnent une définition insuffisante de l'agglomération secondaire : " tout type d'habitat groupé sous le niveau de la capitale de cité, quels que soient son importance spatiale, ses fonctions et donc, l'activité et le nombre de ses habitants... "; Ph. Leveau, " La recherche sur les agglomérations secondaires en Gaule Narbonnaise ", *Agglomérations secondaires*, Actes du colloque de Bliesbruck- Rheinheim / Bitche (dir. J.-P. Petit et M. Mangin, Paris, 1994), p. 187-188; D. et Y. Roman, *Histoire de la Gaule*, p. 712-713, n. 411-412.

la cité de Vienne. Il n'y a ainsi aucune mention sûre d'indication civique de *vicus* ^(740), alors que deux sites sur 11 sont à la tête d'un *pagus*.

Nous n'emploierons le terme *vicus* que lorsqu'il y a une mention épigraphique sûre, comme à Tain. Sans mention sur inscription, le terme utilisé est celui d'agglomération secondaire ^(741).

a) L'ambiguïté du terme de *vicus*

Lorsque César a chiffré à environ quatre cents le nombre des *vici* des Helvètes, il a entendu désigner ainsi des habitats groupés d'importance secondaire, par opposition d'une part à la douzaine d'*oppida* qu'il signale chez ce peuple et d'autre part aux maisons isolées, désignées sous le nom d'*aedificia* ^(742). Mais le terme de *vicus* dans la documentation gallo-romaine pouvait désigner un habitat aggloméré susceptible de revêtir plusieurs formes : une ville n'ayant pas la qualité d'un chef-lieu de cité comme Genève, dans la cité de Vienne, une bourgade routière, artisanale, thermale, voire un quartier urbain ^(743).

b) L'importance de l'époque augustéenne; les *vici* et l'infrastructure routière

Les *vici* sont présents sur les bords de l'Isère, de

⁷⁴⁰. Ce qui est conforme aux trouvailles de Gaule belge et des Germanies, car sur 357 sites présentés dans J.-P. Petit et M. Mangin, *Atlas des agglomérations secondaires*, Paris, 1994, moins de 10% ont livré des indications sur l'organisation civique : D. Paunier, " Table ronde n°4, spécificité du *vicus* ", *Agglomérations secondaires*, p. 286.

⁷⁴¹. D. Paunier, " Table ronde n° 4, spécificité du *vicus* ", *Agglomérations secondaires*, p. 283 et 287.

⁷⁴². César, *B.G.*, I, 5, 2 : " (*Helvetii*) *oppida sua omnia, numero ad duodecim, vicos ad quadringentos, reliqua privata aedificia incendunt* ".

⁷⁴³. Y. Burnand, " Remarques sur quelques problèmes institutionnels du *pagus* et du *vicus* en Narbonnaise et dans les Trois Gaules ", *Latomus*, 1994, 53, p. 735, donne les exemples suivants : les deux *vici* de Genève (*CIL*, XII, 2606); une bourgade routière en Moselle (*CIL*, XIII, 4481); une bourgade artisanale dans la Nièvre (*CIL*, XIII, 2828); une bourgade thermale dans l'Allier (*CIL*, XIII, 1374); un quartier urbain possible, le *vicus Rep* (---), de la cité de Vienne (*CIL*, XII, 1844).

façon indirecte, avec les *vicani Boxsani et Noiomagensi*, connus par l'inscription de Tain, mais qui ne concernent pas la cité de Vienne; dans le prolongement de la voie entre Arbin et Vienne, aux Echelles (744).

On note ainsi que les mentions de *vici* sont en bordure de routes importantes.

L'analyse des textes littéraires et des inscriptions concernant les *vici* en Europe occidentale montre que ce sont des créations augustéennes, destinées à structurer des territoires, devenus vitaux pour Rome et qu'ils semblent obéir à une volonté de domination. Ils se développent à l'époque d'Auguste et au début de l'Empire, en relation avec l'infrastructure routière (745).

La création de Lyon, en 43 av. J.-C., draine vers le confluent un important trafic commercial et administratif et Agrippa fait de Lyon le point de départ des grandes routes (746); puis la conquête des Alpes du Nord par Drusus et Tibère en 16-15 av. J.-C. entraîne des conséquences importantes sur le réseau des voies alpines. Jusque là, le passage le plus fréquenté passait par le col du Mont-Genèvre, et les Alpes Cottiennes. Doublant le Mont-Genèvre, le Petit-Saint-Bernard offrait aux Romains une variante qui, selon les cas, pouvait être préférée. L'aménagement du col était une conséquence de l'occupation de la Gaule. L'extension des conquêtes entraîne l'ouverture de nouveaux passages. En 15 av. J.-C., le projet d'annexion de la Germanie, entre le Rhin et l'Elbe, provoque l'intervention des forces romaines en Rhétie et l'ouverture des cols rhétiques, du Splügen au Brenner. L'asservissement des Rhètes fut suivie de l'organisation de la Rhétie, sous l'autorité du commandant des forces établies sur le Rhin, près d'Augsbourg. Après la conquête des Alpes, la route la plus rapide pour la circulation des personnes passe par

⁷⁴⁴. *CIL*, XII, 1783; XII, 2424.

⁷⁴⁵. M. Tarpin, *Vicus et pagus dans les inscriptions d'Europe Occidentale et dans la littérature latine*, Aix-en-Provence, 1989; M. Tarpin, " *Vici et pagi* chez les Voconces et les Allobroges ", *Revue drômoise*, t. LXXXIX, n. 459, mars 1991, p. 305.

⁷⁴⁶. Strabon, *Géographie*, IV, 6, 11.

le Grand ou le Petit-Saint-Bernard. La refonte du réseau routier intervient sous le règne de l'empereur Claude et permet l'aménagement de la voie du Petit-Saint-Bernard, qui devient une voie essentielle dans le système routier des Alpes du Nord-Ouest (747).

c) Nature des *vici*

La volonté des empereurs est d'établir un contrôle ferme sur les routes et, par là, de mieux dominer les peuples alpins. C'est pourquoi les districts alpestres sont sous l'autorité du légat de Germanie supérieure.

Les *vici* sont répartis le long des voies de circulation importantes, celles qui présentent un intérêt politique et stratégique, comme en Germanie. Concernant les Allobroges, les *vici* ne sont présents que sur les grands axes, comme la mention des Echelles, sur la voie entre Chambéry et Lyon (748), prolongement de la route qui longe la vallée de l'Isère en Combe de Savoie. Il y a une corrélation chronologique entre les travaux entrepris à Aime sous le règne d'Auguste et l'installation des *vici* destinés à structurer des territoires devenus vitaux pour l'expansion. Il y a une relation entre les *vici* et le développement du réseau routier qui accompagne la romanisation.

Ces agglomérations secondaires sont aux débouchés des cols alpins et le long des grands axes de communication. La création des *vici* obéit à des motifs stratégiques, ce qui explique leur répartition géographique et leur localisation fréquente le long des grands axes. Leur présence est significative dans les secteurs de romanisation récente, où l'importance stratégique est primordiale. Ainsi, on les rencontre dans les parties les plus tardivement romanisées de la Gaule et en Germanie.

⁷⁴⁷. Cf. *supra* ch. 4; D. van Berchem, *Les routes et l'histoire*, p. 83; F. Staehelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, t. 3, Bâle, 1948, p.126; M. Rambaud, *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris, 1966.

⁷⁴⁸. *CIL*, XII, 2424 : il y a cependant un doute, car la mention du *vicus* est en remploi (M. Tarpin, " *Vici et pagi* chez les Voconces...", art. cit., p. 308, n. 40).

La présence des *vici* est due à la volonté du pouvoir de modifier le mode de vie des populations locales (749).

Les recherches archéologiques montrent que le développement urbain des *vici* est extrêmement rapide après la conquête. Ils datent des I^{er} et II^{ème} siècles ap. J.-C. : aucun *vicus* de la cité de Vienne n'est attesté par l'épigraphie ou l'archéologie avant 15 av. J.-C., alors que la cité est romanisée depuis un siècle. Le *vicus* se développe en relation avec l'aménagement du réseau routier au début du Haut-Empire (750).

d) Fonction des *vici*

Une hypothèse consiste à lier la présence des *vici* à la volonté du pouvoir de modifier le mode de vie des habitants et de les adapter à un fonctionnement plus romain, en vivant dans des agglomérations qui comportent des thermes, des places publiques...

Reste à déterminer le rôle des *vici* de la vallée de l'Isère et leurs relations avec la capitale de la cité, Vienne. Il faut tenter de définir les éléments qui permettent une reconnaissance de la collectivité territoriale du *vicus*, démontrant sa personnalité juridique dans le cadre de la *civitas* (751). Dans la cité de Vienne, la vallée de l'Isère n'est concernée que par l'inscription des *vicani Boxs(ani) et Noiomagens(es)*, qui, en faisant une dédicace à leur patron, montrent l'action collective d'une communauté (752). D'autres

⁷⁴⁹. M. Tarpin, " *Vici et pagi* chez les Voconces...", art. cit., p. 301-302 relève la présence des *vici*, par exemple, sur le plateau suisse voisin, dans les années 20-15 av. J.-C. ; M. Tarpin, *Vicus et pagus dans les inscriptions d'Europe Occidentale et dans la littérature latine*, Aix-en-Provence, 1989, p. 117-120.

⁷⁵⁰. Comme les *fora* et les *conciliabula*, les voies constituaient des emplacements favorables à ces installations : H. Thédenat, s.v. *Forum*, dans C. Daremberg, E. Saglio, E. Pottier, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*, 2, Paris, 1896, p. 1278; E. Ruoff-Väänänen, *Studies on the Italian Fora*, Wiesbaden, 1978; Ph. Leveau, " Agglomérations secondaires et territoires en Gaule Narbonnaise ", *RAN*, t. 26, 1993, p. 281.

⁷⁵¹. Y. Burnand, " Remarques sur quelques problèmes institutionnels du *pagus* et du *vicus* en Narbonnaise et dans les Trois Gaules ", *Latomus*, 1994, 53, p. 741.

⁷⁵². *CIL*, XII, 1783, Tain.

inscriptions, relativement peu éloignées de cette rivière, sont utilisables : à Albens, le *vicus* constitue une collectivité organisée, comme le montre la donation à ses habitants d'une décoration monumentale par un mécène quasi anonyme (753), ainsi que d'une conduite d'eau et d'un complexe comprenant un bain et un terrain d'exercice, offerts par un *praefectus fabrum*, C. Sennius Sabinus (754). On connaît aussi à Genève, toujours sur le territoire de la cité de Vienne, une donation faite aux habitants, les *vicani Genavenses*, par un notable de la cité, officier équestre (755). Un conseil communal est mentionné dans les *decemlecti* d'Aix-les-Bains, en territoire viennois, connus par une inscription qui mentionne un patron, protecteur de la collectivité territoriale. Un autre patron est mentionné dans la basse vallée : celui des *vici* du Buis et de Nyons, dans l'inscription de Tain (756).

- D'autres témoignages épigraphiques en Gaule et dans les Germanies montrent que le *vicus* peut constituer une *res publica* et élire des magistrats annuels. Soumis à la capitale de la cité, les *vicani* s'organisent en corps constitué, capable de prendre des décrets, de posséder des biens, des terres... Le *vicus* est une bourgade satellite de la capitale de la cité, mais sans pouvoir rivaliser avec elle (757). Le pragmatisme romain, peu soucieux de bouleverser les structures indigènes, a peut-être voulu maintenir des spécificités celtiques, des structures décentralisées (758).

⁷⁵³. *CIL*, XII, 2492, Albens.

⁷⁵⁴. *CIL*, XII, 2494, Marigny-Saint-Marcel, au nord-est d'Albens.

⁷⁵⁵. *CIL*, XII, 2606.

⁷⁵⁶. *CIL*, XII, 2461 : Aix-les-Bains; *CIL*, XII, 1783 : Tain.

⁷⁵⁷. D. Paunier, " Table ronde n° 4, spécificité du *vicus*", *Agglomérations secondaires*, p. 284 : ainsi, pour prendre des exemples proches de la vallée de l'Isère, à Genève des édiles sont attestés (*CIL*, XII, 2611); à Yverdon, des *patroni* sont des notables choisis parmi les magistrats du lieu...

⁷⁵⁸. Ce qui semble le cas en Maurétanie Tingitane, où *vicus* semble avoir eu le sens de " territoire attribué à une cité " (M. Christol, " Rome et les tribus indigènes en Maurétanie Tingitane ", *Africa Romana, Atti del V convegno di studio, Sassari, 11-13 dicembre 1987* (1988), p. 323-337) ou le sens de " territoire dépendant ", "territoire de tribu " (J. Gascou, " *Vici* et *provincia* d'après une inscription de Banasa ",

On peut aussi s'interroger sur l'utilisation par Rome d'agglomérations préexistantes, les *oppida* ainsi que sur l'intégration de communautés tribales gauloises au monde romain. Les éléments tribaux l'emporteraient-ils ? Pour la vallée de l'Isère, en l'état actuel des recherches, on ne peut que poser des questions.

La cité de Vienne étant très étendue, le terme de *vicus* semble avoir eu un sens territorial (⁷⁵⁹), mais on voit mal sa dépendance par rapport au chef-lieu de la cité. Le *vicus* est une organisation structurée; il a la signification géographique d'un habitat aggloméré, mais il n'est pas nécessairement une entité administrative précise (⁷⁶⁰). Néanmoins, il est une organisation plus structurée, d'après les témoignages épigraphiques, que le *pagus*.

C - Les *pagi* et leurs fonctions

Dans la vallée de l'Isère, il y a deux mentions de *pagi*, à Albertville et à Grenoble. Si dans les provinces, à l'époque impériale, le *pagus* est une circonscription territoriale et fiscale (⁷⁶¹), d'origine probablement tribale, instaurée dans le cadre de l'administration du territoire (⁷⁶²), il est aussi en relation avec les organisations territoriales indigènes antérieures à la conquête (⁷⁶³).

Dans les provinces gauloises, il apparaît comme une unité territoriale rurale celtique, liée aux structures

Antiquités Africaines, 28, 1992, p. 171); Ph. Leveau, " La question du territoire et les sciences de l'Antiquité : la géographie historique, son évolution de la topographie à l'analyse de l'espace, " *REA*, 1984, 1, 4, p. 466-467; F. Jacques, J. Scheid, *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av.J.-C- 260 ap.J.-C.*, Paris, 1990, p. 250.

⁷⁵⁹. Ph. Leveau, " *Territorium urbis...*", art. cit., p. 466-467.

⁷⁶⁰. Y. Burnand, " Remarques sur quelques problèmes institutionnels du *pagus* et du *vicus* en Narbonnaise et dans les Trois Gaules ", *Latomus*, 1994, 53, p. 742.

⁷⁶¹. Ainsi le *pagus Tigorinus* chez les Helvètes (*CIL*, XIII, 5076), le *pagus Carmutemus* chez les *Riedones* (*CIL*, XIII 3148-3151); D. Paunier, "Table ronde n°4, spécificité du *vicus*", *Agglomérations secondaires*, p. 284.

⁷⁶². Ph. Leveau, " *Territorium urbis...*", art. cit., p. 464.

⁷⁶³. E. F. Abbott et A. C. Johnson, *Municipal administration in the Roman Empire*, Princeton, 1926, p. 14 et suiv.

tribales (764). Son rôle dans la structuration des sociétés celtiques est important (765). Les *pagi* prennent des décisions indépendantes des autorités de la cité. Selon César, les Helvètes indépendants (766) étaient répartis en quatre *pagi*. Devenus cité fédérée, les Helvètes conservèrent cette structure. Le territoire des Helvètes est très étendu et le terme *pagus* désigne ainsi une entité territoriale définie, ayant au sein de la cité une personnalité reconnue (767). Mais ce sont alors les *vici* (768), attestés dès le début de l'Empire, qui paraissent ensuite la structure la plus dynamique.

Le recrutement de l'armée semblait reposer, à l'époque de César, sur les clans au sein des tribus gauloises : César utilise le mot *pagus* dans le sens de " groupe tribal " (769).

Les Romains, devenus maîtres de la Gaule, ne pouvaient pas tolérer la persistance de ces groupes ethniques.

Le mot *pagus* signifie une unité territoriale utilisée par l'administration, en particulier dans le cadre du cens et de l'impôt. Il correspond, dans certaines

⁷⁶⁴. M. Tarpin, " *Vici et pagi* chez les Voconces...", art. cit. p. 294-297.

⁷⁶⁵. L.-P. Delestrée, *Monnayages et peuples gaulois du Nord-Ouest*, Paris, 1996, pour la Gaule belge; F. Laubenheimer, M. Tarpin, " Un *pagus* à Sallèle d'Aude? Essai sur les *pagi* de Narbonnaise ", *RAN*, 26, 1993, p. 273, pour la Gaule narbonnaise; Ph. Leveau, " Agglomérations secondaires et territoires en Gaule Narbonnaise ", *RAN*, t. 26, 1993, p. 279-280; D. et Y. Roman, *Histoire de la Gaule*, n. 411, p. 712-713.

⁷⁶⁶. César, *B.G.*, I, 12, 4 : " *hic pagus appellabatur Tigurinus : nam omnis civitas Helvetia in quattuor pagos divisa est* ".

⁷⁶⁷. Y. Burnand, " Remarques sur quelques problèmes institutionnels du *pagus* et du *vicus* en Narbonnaise et dans les Trois Gaules ", *Latomus*, 1994, 53, p. 734.

⁷⁶⁸. *ILS*, 7008; dossier réuni et présenté par F. Jacques, *Les cités de l'Occident romain*, Paris, 1990, p. 67-68. Dans les provinces, à l'époque impériale, le *pagus* est une circonscription territoriale. En Afrique il s'agit d'une circonscription à l'intérieur de laquelle s'individualise peu à peu un centre urbain, en relation avec des organisations territoriales antérieures à la conquête; dans les provinces gauloises, il apparaît comme une unité territoriale rurale celtique : M. Tarpin, *Vicus et pagus dans les inscriptions d'Europe occidentale et dans la littérature latine*, thèse, Aix-en-Provence, 1989; M. Tarpin, " *Vici et pagi* chez les Voconces et les Allobroges ", *Revue drômoise*, t. LXXXIX, 459, mars 1991, p. 293-308; Ph. Leveau, " *Territorium urbis*. Le territoire de la cité romaine et ses divisions : du vocabulaire aux réalités administratives ", *REA*, 1993, t.3-4, 95, p. 463-464.

⁷⁶⁹. César, *B.G.*, I, 12, 4.

régions, à une fixation du territoire occupé par une communauté indigène. On relève beaucoup plus de mentions de *pagi* dans les zones de conquêtes anciennes que dans les zones de conquête tardive. On constate aussi la raréfaction de leurs mentions épigraphiques après les Julio-Claudiens.

Dans la cité de Vienne, nous avons deux mentions sûres de *pagi*, à Grenoble et à Albertville. On peut remarquer qu'à Albertville, nous sommes à la limite de deux peuples, les Allobroges et les Ceutrons, ce qui peut être une indication de caractère tribal pour le *pagus Valer(ius?)* du lieu. Un membre du personnel exécutif est mentionné dans ce dernier *pagus*, avec la présence d'un *praefectus* ^(770).

Comment les élites municipales de la cité de Vienne sont-elles implantées dans ces *pagi*, ou agglomérations secondaires ? Dans ce cas, y-a-t-il un lien avec les *villae* ? Les mêmes magistrats de Vienne ont-ils pu exercer des fonctions de *magistri* ou d'édiles dans les *vici* ?

Nous ne possédons pas de mentions d'exercice de charges dans les *vici* ou les *pagi* de la vallée de l'Isère, à l'exception du *praefectus* connu par une inscription à Albertville, alors que les élites y possèdent des domaines :

- probablement parce que ces élites, anciennement romanisées, comme celles de la Combe de Savoie, ou de la région de Grenoble, négligent les *pagi* et rivalisent au sein des institutions de la cité de Vienne;

- parce que les mentions épigraphiques de *pagi* se raréfient au cours du Ier siècle, ces institutions correspondant à une étape précoce de romanisation. Les élites locales ressentent moins le besoin de graver ces fonctions sur des inscriptions, alors qu'à Vienne, elles en exercent de plus prestigieuses.

- Les élites semblent plutôt exercer dans les agglomérations secondaires, proches de leurs *villae*, des

⁷⁷⁰. *CIL*, XII, 2346.

évergésies, comme le montre le cas de Caius Sennius Sabinus, notable à Albens (771), *vicus* de la cité de Vienne, ce qui montre l'existence de relations entre les *villae* et les agglomérations secondaires.

- La qualité sociale des administrateurs locaux ne fait aucun doute. Le préfet d'un *pagus* viennois, Sex. Iulius Senior, a exercé le duumvirat de sa cité (772). Sept des neuf *decemlecti* qui composent le conseil vicinal d'Aix-les-Bains portent des gentilices (773) qui les apparentent à des familles bien possessionnées de la cité viennoise.

Un certain nombre d'incertitudes institutionnelles demeurent, concernant les *vici* et les *pagi* de la vallée de l'Isère.

- Quelle signification institutionnelle convient-il de donner aux deux termes ? Tout au plus, peut-on faire l'hypothèse que l'emploi du pluriel, avec les *vicani* du Buis et de Nyons ou les *decemlecti* d'Aix-les-Bains, indique des décisions prises par une collectivité et suppose ainsi l'existence d'une assemblée (774).

- Quels liens y-a-t-il entre les administrateurs du *vicus* et du *pagus* d'une part et d'autre part les autorités de la cité ? Le terme *praefectus* indique une délégation d'autorité, un lien de subordination de cet administrateur à un pouvoir supérieur. Il y a donc, dans le cas du *praefectus* du *pagus* d'Albertville, " une délégation de l'autorité centrale de la cité " (775). Mais rien n'impose de voir dans les autres administrateurs de *pagus* ou de *vicus* des représentants

771. *CIL*, XII, 2993; 2994.

772. *CIL*, XII, 2346 (Saint-Sigismond, Savoie).

773. *CIL*, XII, 2461 : " *Decemlecti* : *Can(ius)*, *Decimu(s)*, *Tit(ius)* *Hygenus*, *Tinc(ius)* *De(r)co*, *Iul(ius)* *Spinter*, *Smer(ius)* *L(i)cinianus*, *Rom(anius ?)* *Valer(ius)*, *Cac(usius)* *Decimianus*, *Ael(ius)* *Decumanus*, *Sol(lius)* *Se(---)* ". L'abréviation des neuf gentilices connus (le dixième n'est pas identifiable) s'explique par le fait qu'ils étaient répandus, soit de façon générale (*Aelius*, *Iulius*), soit dans la cité de Vienne : Y. Burnand, "Remarques sur quelques problèmes...", art. cit., p. 739, n. 36, p. 747.

774. Hypothèse proposée par Y. Burnand, " Remarques sur quelques problèmes...", art. cit., p. 743.

775. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, IV, 1913, p. 352, n. 6; Y. Burnand, " Remarques sur quelques problèmes...", art. cit., p. 744.

de l'autorité centrale de la cité.

D - Critères de définition du fait urbain

Les sources littéraires, épigraphiques et archéologiques, qui concernent les villes et les agglomérations de la vallée de l'Isère, présentent des regroupements d'habitats, que l'on peut tenter de hiérarchiser, pour la période du Haut-Empire. Elles peuvent être une capitale de cité (Aime), ou de petits centres urbains (Grenoble et Moûtiers).

Ces villes présentent des caractères communs, comme :

- l'ancienneté du peuplement, préromain à Aime étant un *oppidum* depuis l'époque néolithique, et à Grenoble, la ville romaine succédant à un bourg indigène;

- le développement du caractère monumental au Ier siècle ap. J.-C.;

- la présence de quartiers d'habitation, d'activités commerciales et artisanales ^(776);

- la présence d'une voie routière importante, parfois accompagnée d'une station du quarantième des Gaules, comme à Grenoble ^(777).

II - LES AGGLOMERATIONS SECONDAIRES

Les agglomérations secondaires sont connues, en dehors des mentions épigraphiques, par l'archéologie, qui, soit confirme ces inscriptions, soit révèle d'autres agglomérations ignorées, à ce jour, par l'épigraphie.

A - Approche archéologique des agglomérations secondaires de la vallée de l'Isère

1) Combe de Savoie et Haut-Grésivaudan

Les agglomérations secondaires révélées par

⁷⁷⁶. Cf *infra* ch. 9, pour Grenoble.

⁷⁷⁷. *CIL*, XII, 2242, 2227; cf. *supra* ch. 6.

l'archéologie sont très concentrées dans la Combe de Savoie et dans le Haut-Grésivaudan, depuis Albertville jusqu'au secteur d'Arbin-Détrier.

Sur une distance d'une quarantaine de kilomètres, entre Gilly et Arbin, surtout sur la rive droite, mais pas exclusivement, la densité de l'implantation des agglomérations secondaires est unique dans la vallée de l'Isère (Figure 56) (778).

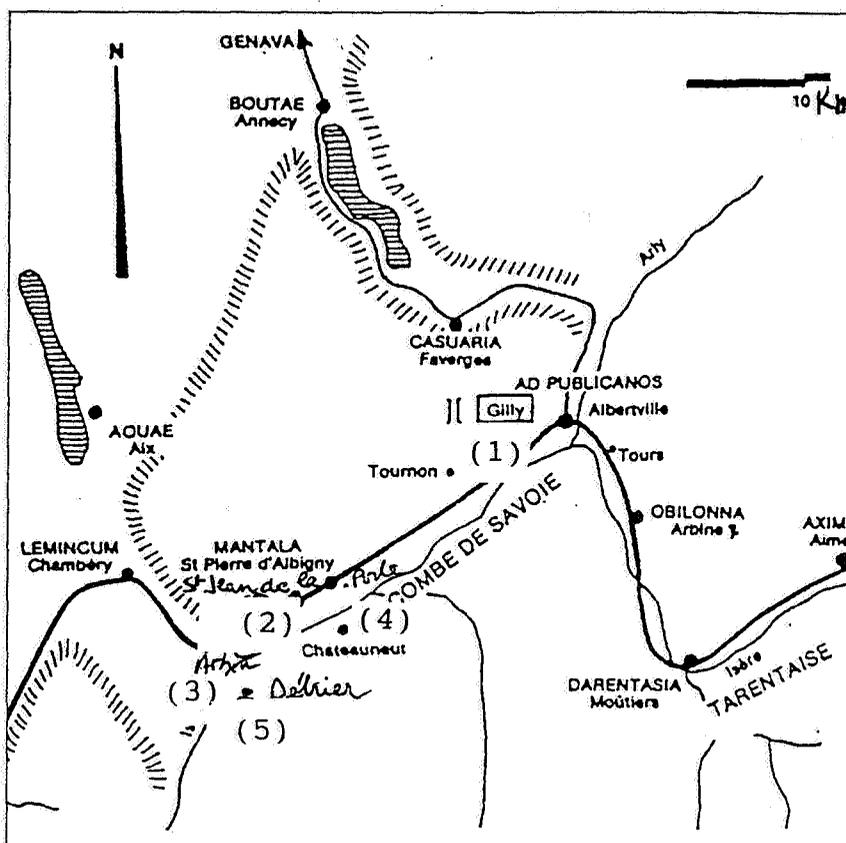


Figure 56

Les agglomérations secondaires de la Combe de Savoie et du Haut-Grésivaudan d'après les trouvailles archéologiques

(d'après H. Barthélémy)

Il s'agit des sites de Gilly (1), Saint-Jean-de-la-

778. D'après H. Barthélémy, *Carte archéologique, Savoie*, p. 161.

Porte (2), Arbin (3), sur la rive gauche, de Châteauneuf (4) et de Détrier (5), sur la rive droite.

a) Le site de Gilly-sur-Isère

Sur la rive droite de l'Isère, Gilly est une agglomération rurale, où deux *villae* ont été mises au jour (779). Elle est aussi une agglomération secondaire qui se développe entre l'Isère, le Chiriac, le *Nant-des-Martins* et *Aidier* (780) (Figure 57) (781).

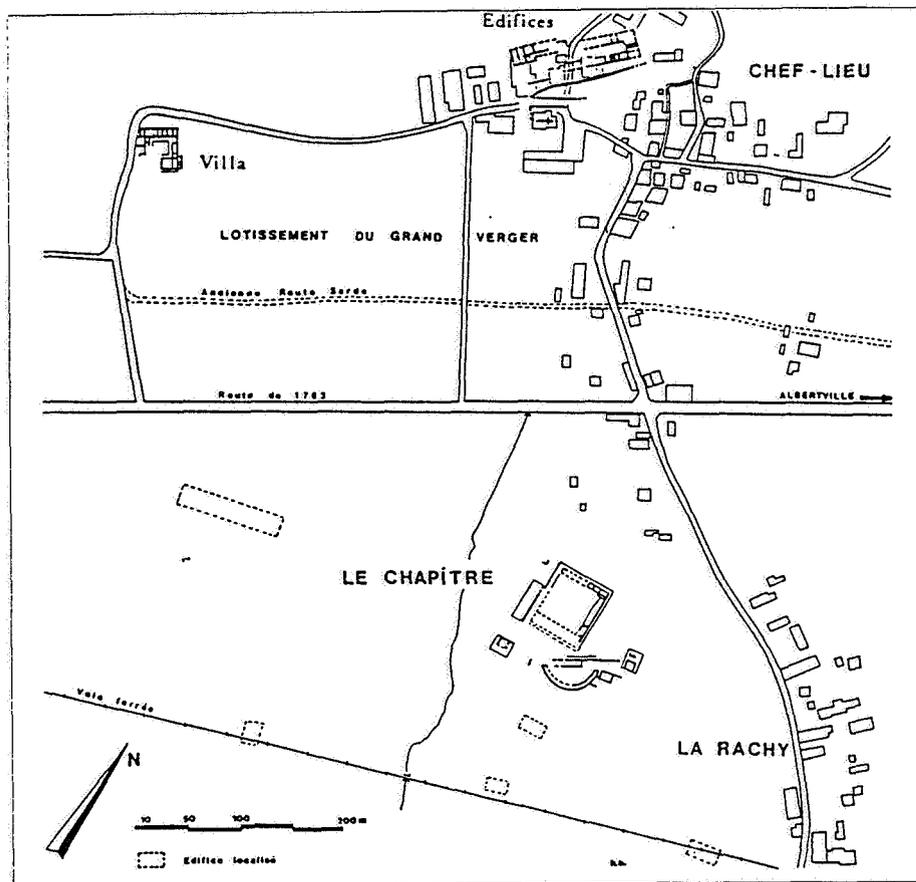


Figure 57

Gilly : plan cadastral avec les implantations romaines.
(d'après H. Barthélémy)

Au lieu-dit *Le Chapitre* et à *La Rachy*, un ensemble de constructions publiques ont été découvertes sur une aire

779. Cf. *supra* ch.7.

780. Cf. *supra* ch. 1, Figure 12.

781. D'après H. Barthélémy, *Carte archéologique, Savoie*, p. 162.

de 20 ha, où de petits sites romains sont dispersés, qui représentent 4 ha, à l'abri des crues de l'Isère (Figure 58) ^(782). Deux édifices de plan carré (A et F), au sol en béton de chaux, pourraient être des *fana*, un quadrilatère de 70m X 65m à cour centrale (CDEG), associant des salles couvertes à des galeries et à des trottoirs, qui pourrait être une enceinte sacrée ou un espace de rencontre et de commerce.

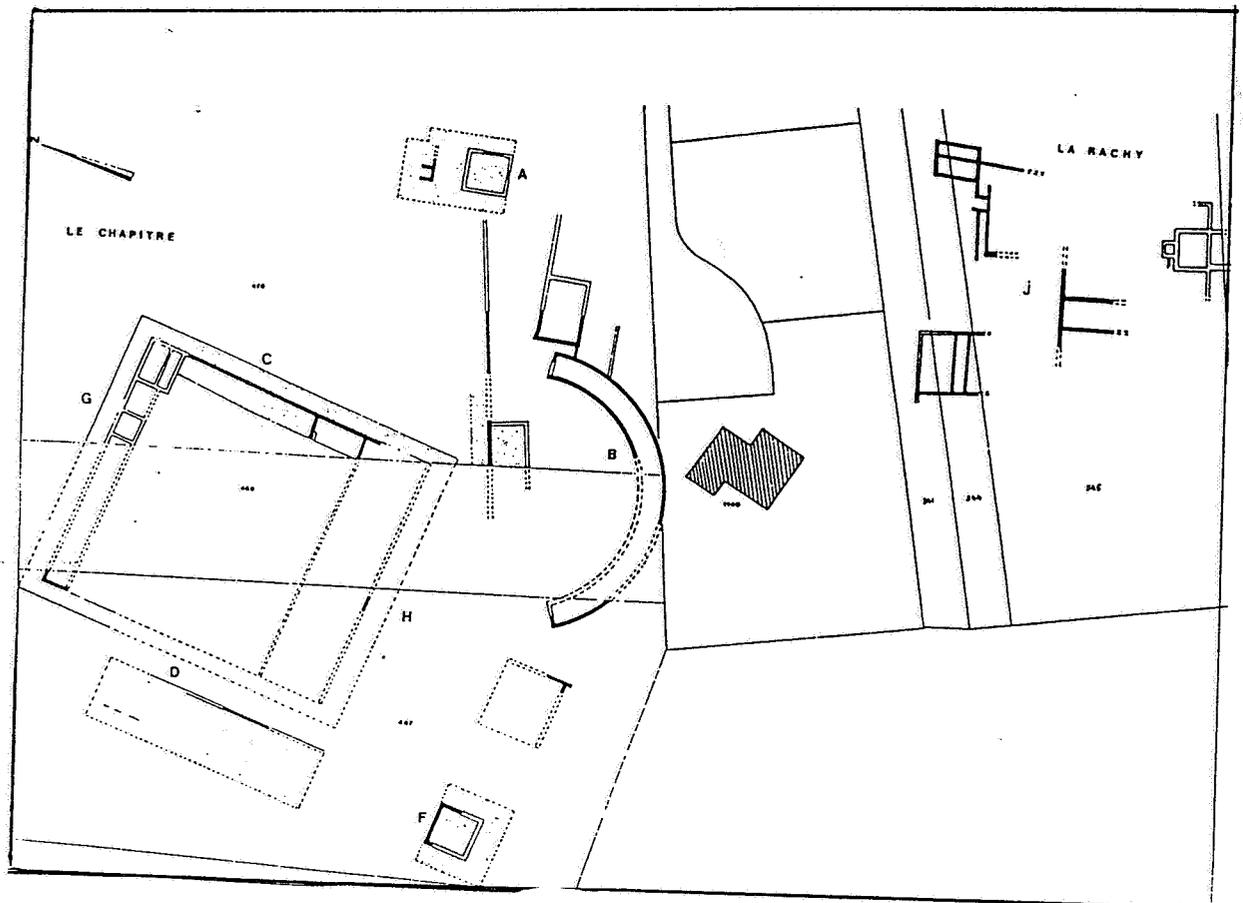


Figure 58

Plan des édifices du *Chapitre* et de *La Rachy* à Gilly
(d'après H. Barthélémy)

L'architecture et la superficie du quartier évoquent un *fanum* entouré d'un péribole, voire un temple rural. Le

⁷⁸². D'après H. Barthélémy, *Carte archéologique, Savoie*, p. 164.

grand quadrilatère à promenades et sans doute à portiques pourrait être, en liaison avec des temples indigènes, l'enceinte d'un sanctuaire à fonction éventuelle de marché. Quant au grand hémicycle avec ses dépendances (ensemble B), il comporte une galerie couverte en *tegulae* de 3,80 m de large et de 50 m de diamètre et des annexes de construction solide (783). Il s'agit " soit d'un portique monumental, soit d'un théâtre rural pourvu de gradins en bois et d'un éventuel mur de scène avec *pulpitum* en maçonnerie " (784). La datation des édifices, basée sur des trouvailles de monnaies, s'échelonne du Ier siècle au IV^{ème} siècle ap. J.-C.

Gilly est le site de la Combe de Savoie qui a livré le plus de matériel : outre l'abondant matériel en céramique des *villae*, sur le site du *Chapitre*, des fragments de céramique sigillée, dont l'un estampillé *Io fec*; au chef-lieu, des tessons de céramique sigillée (Drag 13, 16, 29, 36, 37), d'autres tessons de sigillée claire (Drag 33, 37) dont une marquée *Caletus*, deux anses d'amphores à huile de Bétique (Dressel 20) dont une est marquée *G m m* et l'autre marquée *P n n*; sur différents sites, des colonnes entières ou fragmentées, taillées dans six sortes de calcaires; des chapiteaux; des estampilles : sur céramique allobroge (*Agenor, Attius, Cassiol, Noster f., Quintinil*), sur céramique sigillée (*Fen, Fattius, Gracchi, Of Gdp, Lucanus, Of Seve, Sextus, Ili*); de la céramique sigillée (un Drag 25, deux Drag 35); différents objets en verre, en bronze, en plomb (785).

b) Le site de Saint-Jean-de-la-Porte

Situé sur la rive droite de l'Isère, à vingt-cinq kilomètres de Gilly, dont il est séparé par une *villa* à Frontenex (786) et par les domaines ruraux des *Iulii* de

⁷⁸³. *Carte archéologique, Savoie*, p. 163.

⁷⁸⁴. H. Barthélémy, " Un site gallo-romain alpin, Gilly (Savoie) ", *RAN*, 19, 1986, p. 240.

⁷⁸⁵. *Carte archéologique, Savoie*, p. 161-169.

⁷⁸⁶. *Carte archéologique, Savoie*, p. 160.

Fréterive (787), le site de Saint-Jean-de-la-Porte, qui n'a pas connu autant de fouilles (788) que celui de Gilly, révèle cependant des vestiges qui évoquent la présence d'une autre agglomération secondaire.

De nombreux fragments de tuiles romaines sont dispersés sur plusieurs hectares et des thermes sont mis en évidence par l'existence d'une grande construction qui comprend un sol en mortier, un aqueduc avec canal en pierre et en mortier, dont le fond est en *tegula*, un couvercle en dalles de calcaire, des fragments de fresques et de multiples éléments de *tubuli* d'hypocauste (Figure 59) (789).

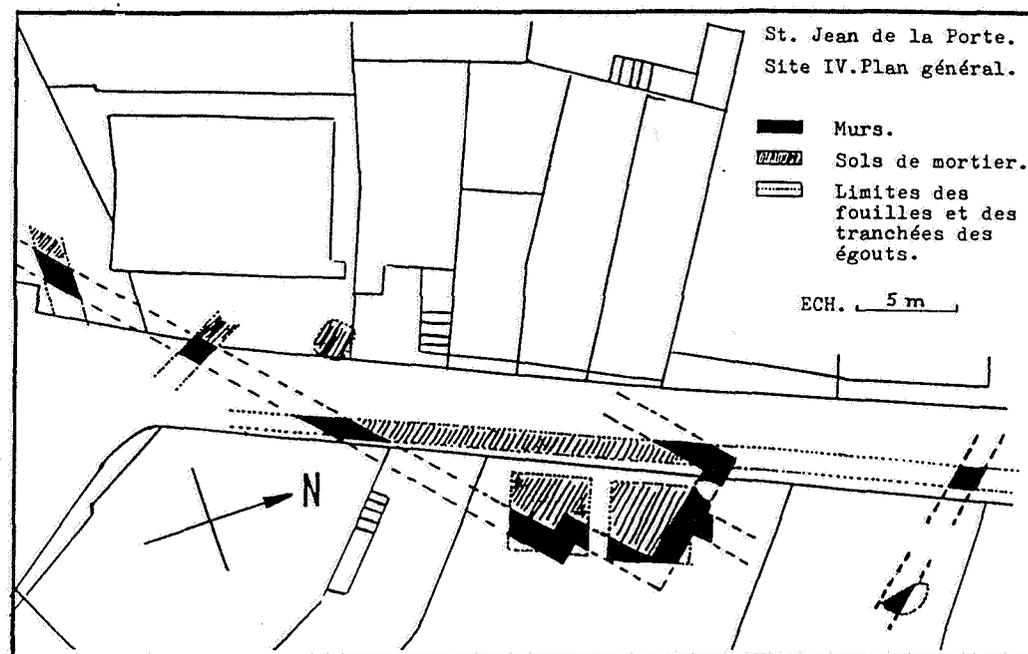


Figure 59

Plan des thermes de Saint-Jean-de-la-Porte
(d'après C. Mermet)

Cette construction se révèle être une *natatio* de taille importante (790) (longueur de 30 m, largeur de 10 m, profondeur de 1,5 m), probablement attenante à des thermes publics. Les éléments architecturaux retrouvés

⁷⁸⁷. Cf. *infra* ch. 10.

⁷⁸⁸. *10 ans d'archéologie en Savoie, Association départementale pour la recherche archéologique en Savoie, ADRAS, 1984, p. 115-117.*

⁷⁸⁹. D'après Chr. Mermet, *10 ans d'archéologie en Savoie, ouv. cit., p. 117.*

⁷⁹⁰. B. Rémy, *Carte archéologique, Savoie, p. 65.*

indiquent la présence d'une grande piscine de natation, incluse généralement dans le palestre de thermes. Il fallait des thermes suffisamment vastes, bordés d'un portique, pour justifier une telle installation, datée du Ier siècle ap. J.-C. (791). Le site de Saint-Jean-de-la-Porte, qui correspond à la station de *Mantala* des itinéraires antiques (792), bénéficiait aussi d'un site portuaire important connu par l'inscription mentionnant les *ratiarii Voludnienses* (793).

Du matériel archéologique a été mis au jour sur différents sites de Saint-Jean : des fragments de peinture murale, des plaques de marbre, des tessons de céramique sigillée (Drag 18), dont une signée *Fir mo*, des dalles de margelle...

c) Arbin

Le site d'Arbin est situé à 8 kilomètres en aval de Saint-Jean-de-la-Porte, également sur la rive droite de l'Isère. Comme à Gilly, le site est d'abord celui d'une *villa*, celle de Mérande (794). Le même site comprend une importante canalisation en blocs de calcaire (0,90 m X 0,90 m), des revêtements muraux en marbre, de la céramique sigillée décorée (Drag 37-40), de la céramique allobroge commune à pâte jaune, des objets de parure... La première occupation est augustéenne.

Les archéologues ont dégagé des vestiges importants, qui occupaient 3500 m², sur 130 mètres de long. Il s'agit de quatre bâtiments, dont des thermes privés, un important réseau hydraulique (conduits de section rectangulaire, deux bassins de 3 et 53 m³, solidement appareillés et enduits de plusieurs couches de mortier, un grand collecteur de 1,12 m X 0,60 m, couvert de dalles), une cour dallée de 14 plaques de calcaire. Les

⁷⁹¹. Chr. Mermet, *10 ans d'archéologie en Savoie*, ouv. cit., p. 116.

⁷⁹². *La Table de Peutinger*, édit. A. Desjardins, 1869; cf. *supra* ch. 6.

⁷⁹³. *CIL*, XII, 2331.

⁷⁹⁴. Cf. *supra* ch.7.

bâtiments sont surtout de l'époque antonine (795). Alors que les fouilles du XIX ème siècle évoquaient à Arbin la présence d'une *villa*, sans négliger totalement l'existence d'une agglomération, les fouilles récentes incitent à conclure à l'existence d'une agglomération secondaire. La mosaïque de la *villa*, l'édifice à colonnade, le réseau hydraulique perfectionné, sur longue distance, allant chercher l'eau au flanc du coteau, montrent une fonction dominante du site liée à l'usage des eaux courantes, ce qui implique la présence d'une population importante, installée dans une agglomération secondaire, proche de la *villa* (796).

L'important matériel, qui a été mis au jour sur différents sites d'Arbin, confirme cette importante occupation humaine : des fragments de verre (bracelets, pastilles, fibule émaillée...); des tessons de céramique commune et de céramique sigillée, certaines avec des marques de potiers : *Civilis*, *Dommanus f.*, *Noster f.*, *Seuvo*, *...eburri*, *Primuli*; deux clefs en bronze; un tuyau de plomb...

d) Châteauneuf

Située sur la rive gauche de l'Isère (797), face à Saint-Jean-de-la-Porte, en plein centre de la Combe de Savoie, cette agglomération secondaire possède quatre éléments principaux : un quartier d'habitation, un théâtre, des thermes, un sanctuaire (Figure 55) (798).

Le quartier d'habitation a livré un abondant matériel dont une forte proportion de céramique sigillée, du matériel de pêche...Il est daté de la fin du Ier siècle av. J.-C. à la fin du IIIème siècle, avec trois niveaux archéologiques.

Le théâtre (Figure 60) (799), situé au flanc d'une

⁷⁹⁵. *Carte archéologique, Savoie*, p. 120-121.

⁷⁹⁶. *10 ans d'archéologie en Savoie, Association départementale pour la recherche archéologique en Savoie, ADRAS*, 1984, p. 72-77.

⁷⁹⁷. Cf. *supra* ch. 1 figure 13, ch. 4 et ch. 7.

⁷⁹⁸. Cf. *supra* ch. 7 figure 55.

⁷⁹⁹. D'après A. Canal, *Carte archéologique, Savoie*, p. 142.

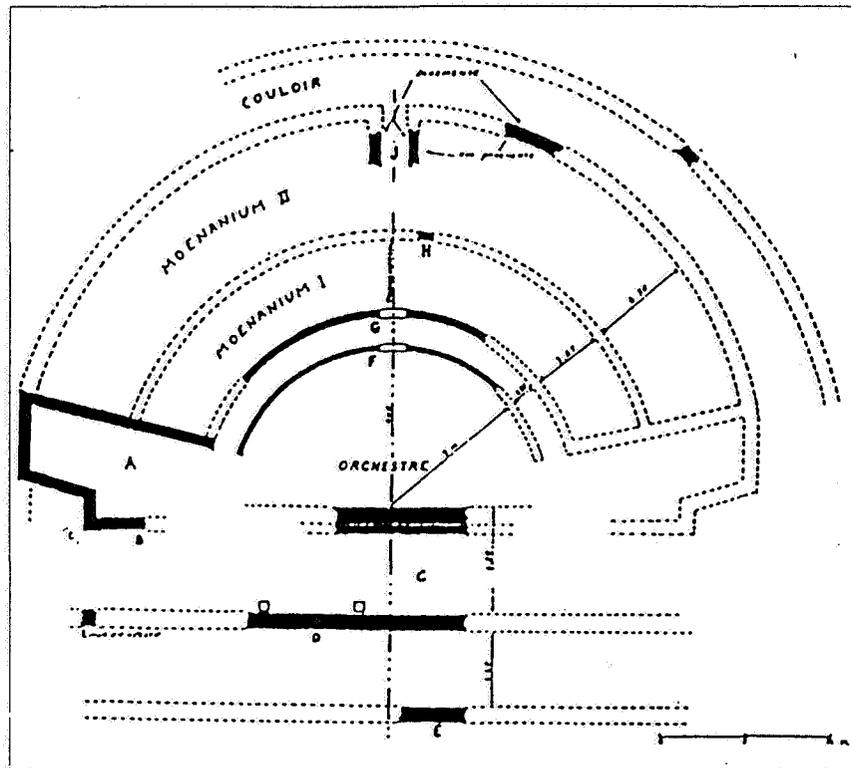


Figure 60

Plan développé du théâtre de Châteauneuf
(d'après A. Canal)

colline, a un diamètre estimé à 54 mètres pour une profondeur de 39 / 40 mètres. On y distingue les éléments traditionnels: scène avec *pulpitum*, *proscænium*, mur de fond de scène, orchestre (diamètre de 9 m.), *cavea* divisée en deux parties égales, avec couloir de circulation intérieure. L'ensemble est précédé d'une galerie. L'édifice semble avoir été construit au tout début du Ier siècle ap. J.-C. et être resté en fonction jusqu'au IVème siècle.

Les thermes ont, de manière classique, la salle de chauffe, la salle chaude, la salle tiède, la salle froide, avec un petit bassin pour les bains et une grande salle. Construit à la fin du Ier siècle ou au début du IIème, cet ensemble a livré peu de matériel.

Situé au pied du théâtre, le sanctuaire comprenait un péribole et deux *cellae*. Deux monnaies, une de Vienne de

vers 36 av. J.-C., et une de Nîmes, de 10-14 ap. J.-C., permettent de dater la construction du sanctuaire de la fin du règne d'Auguste ou du début du règne de Tibère. Outre une inscription dédicatoire, le site a livré 77 graffites, dont 59 ont été gravés à la pointe sur l'enduit peint en rouge des murs de la *cella*; 18 gravés sur tuiles ont été retrouvés dans un dépôt contre le bord sud du péribole, où ils avaient été jetés intentionnellement ^(800).

Sur plusieurs sites de Châteauneuf, de nombreux objets témoignent d'un certain niveau de développement économique et social : un aileron en bronze d'une statue de Mercure; une tortue en bronze; des objets en verre (une fiole, deux perles de collier...); des objets en bronze (trois bagues, une boucle de ceinture...); des fonds de vases en céramique allobroge avec les marques : *Agenor*; *Noster*, *Vallo fec*; *P Iulius*, un fragment de stylobate...

Placé au bord de l'Isère, le site de Châteauneuf, qui couvre une superficie de plusieurs hectares, est l'emplacement d'une agglomération secondaire qui a joué un rôle majeur sur le plan économique, politique, religieux dans la vallée de l'Isère ^(801).

5) Détrier

Situé sur la rive gauche de l'Isère, le site de Détrier possède un habitat important à l'époque romaine, qui paraît s'être développé en liaison avec la voie

⁸⁰⁰. *Carte archéologique, Savoie*, p. 141-144; Chr. Mermet, " Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf (Savoie) ", *Gallia*, 50, 1993, p. 95-138. Les références des deux monnaies : une de Vienne, datée vers 36 av. J.-C., *R.P.C.*, I, 517 = A. Burnett, M. Amandry, P.-P. Ripollès, *Roman Provincial Coinage. I. From the Death of Caesar to the Death of Vitellius (44 B.C.-A.D. 69)*, Londres-Paris, 1992; l'autre de Nîmes de 10 à 14 ap. J.-C.: *R.I.C.*, vol. I, 2, 52/159-161 = *The Roman Imperial Coinage*, vol. I, 2, *From 31 B.C. to A.D. 69*, by C.H.V. Sutherland, Londres, 1984. Les graffites comprennent trois dédicaces à la déesse Rome (Chr. Mermet, graffites n° 12, 32, 33); onze au culte impérial sous différentes formes (Chr. Mermet, graffites n° 18, 19, 22, 31, 34, 36, 37, 39, 40, 74, 75), reprises dans *AE*, 1993, 1111-1157.

⁸⁰¹. Chr. Mermet, *10 ans d'archéologie en Savoie...*, ouv. cit., p. 90.

secondaire venant du Grésivaudan et se dirigeant vers la haute Maurienne. On y distingue l'agglomération antique, au hameau des *Granges*, et la nécropole, au lieu-dit *La Potence* (Figure 39) ^(802).

Des murs maçonnés (épaisseur 0,90 m; hauteur 0,50 m) forment un grand quadrilatère dans le quartier d'habitat. Une trentaine de sépultures, à inhumation et à incinération, contiennent un nombreux matériel, dans la zone des nécropoles. Il s'agit de céramiques sigillées : deux Drag 4; un Déchelette 72; un Drag 18/31 avec la marque *of Pontei; Of Cdp* sur Drag 15 ou 18; *Tauricina* sur Oswald 43, *Seru* sur Drag 27. Sur un deuxième site de Détrier, des objets en céramique: un petit pot à bec; deux Drag 27; un Drag 33; un Drag 40; trois Drag 54; deux Drag 10/54; un Drag 35; un col et une anse d'amphore (Dressel 20), avec l'estampille *L. V Troph ...* ^(803).

2) Dans la haute vallée

Une deuxième " micro-région " de la vallée de l'Isère connaît la présence d'agglomérations secondaires: la haute vallée, qui autour de la capitale des Alpes Grées, Aime, possède deux petites agglomérations : Aigueblanche et Bourg-Saint-Maurice, dont les activités sont tournées surtout vers l'artisanat (Figure 61) ^(804).

a) Aigueblanche

Située à quelques kilomètres en aval de Moûtiers, le site d'Aigueblanche, connaît un habitat, connu par un espace de 164 m de long sur 60 m de large, qui a livré des poteries et des tuiles. Des amas de poteries, des bancs d'argile, un four de tuilier..., installés près de la voie romaine, indiquent la présence d'une agglomération, qui, par sa situation sur une voie de

⁸⁰². Cf. *supra* ch. 7, figure 39.

⁸⁰³. M.H. Callender, *Roman amphorae with index of stamps*, Londres 1965, n° 969; *Carte archéologique, Savoie*, p. 155-156.

⁸⁰⁴. D'après B. Rémy, *Carte archéologique, Savoie*, p. 63.



communication, et par le volume des trouvailles, était spécialisée dans des activités artisanales destinées à approvisionner la région (805).

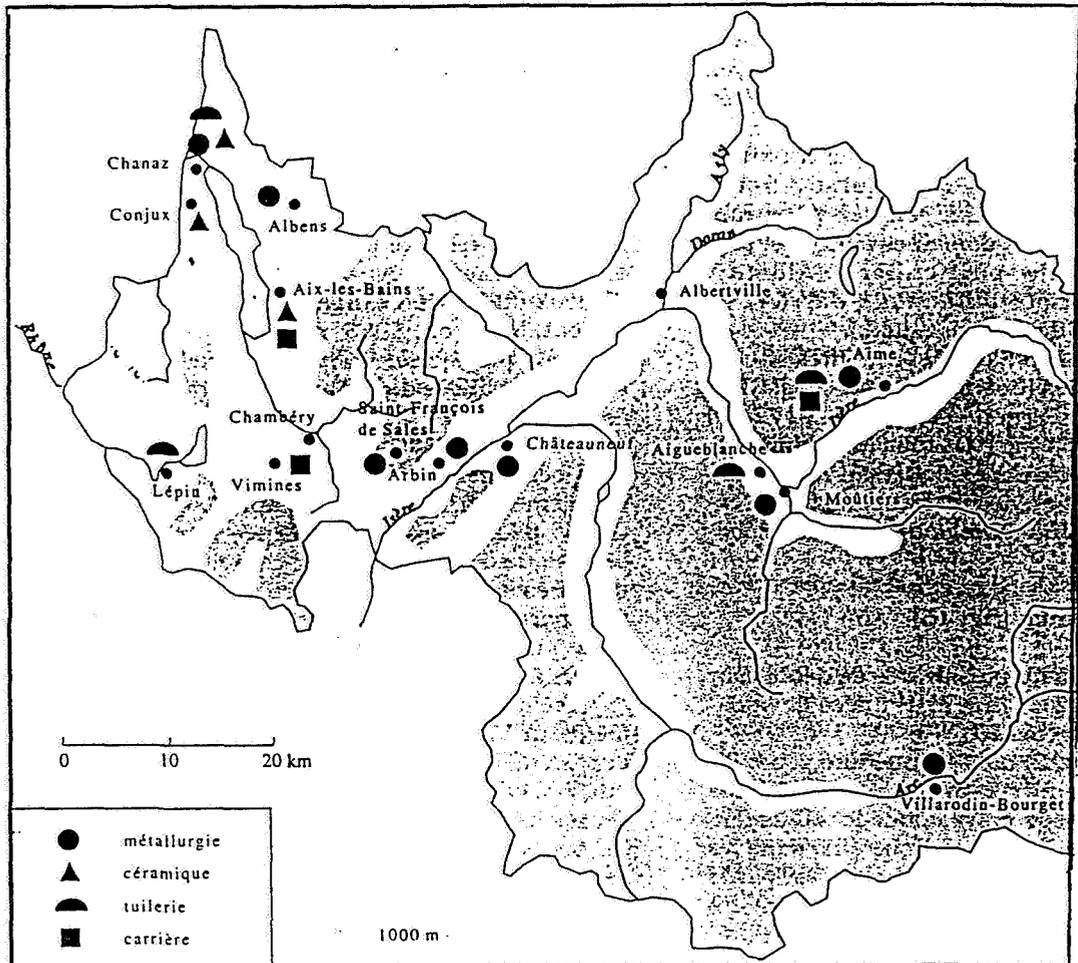


Figure 61
L'artisanat en Savoie à l'époque romaine
(d'après B. Rémy)

b) Bourg-Saint-Maurice

Ce site de Tarentaise, *Bergintrum* dans les itinéraires antiques (806), a livré de la céramique commune allobroge, sigillée (Drag 29, 37) des lampes à huiles (type Dressel 5B) et divers objets, sur un site où des

⁸⁰⁵. *Carte archéologique, Savoie*, p. 83-84; cf. *supra* ch. 5.

⁸⁰⁶. Cf. *supra* ch. 6.

inhumations et incinérations de l'âge du Bronze final révèlent une occupation préromaine (807).

B - Pour un bilan des agglomérations secondaires de la vallée de l'Isère : fonctions, activités

1) L'archéologie apporte des renseignements qui viennent en complément de l'approche juridique des agglomérations secondaires (808)

a) le statut juridique

Seul dans la vallée, le site d'Albertville-Gilly possède le statut de *pagus* de la cité de Vienne. Au niveau inférieur à celui de Grenoble et de Moûtiers, on rencontre des agglomérations secondaires en milieu rural, au statut incertain : Bourg-Saint-Maurice, Aigueblanche, Saint-Jean-de-la-Porte, Châteauneuf, Arbin-Montmélian, Détrier, Tain.

b) Les monuments

Quelques sites de la vallée ont révélé un certain nombre de vestiges, qui éclairent l'archéologie de l'espace rural, mais de façon réduite (809). On rencontre :

- des temples (ou sanctuaires intégrés à d'autres édifices publics) : à Châteauneuf et à Gilly (?);
- _ des théâtres : à Châteauneuf et à Gilly (?);
- des thermes publics : à Châteauneuf, à Saint-Jean-de-

⁸⁰⁷. *Carte archéologique, Savoie*, p. 130.

⁸⁰⁸. Les critères retenus pour la vallée de l'Isère ont été évoqués, pour l'Aquitaine par M. Mangin, F. Tassaux, " Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine ", dans *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule. Histoire et archéologie. Deuxième colloque Aquitania (Bordeaux, 13-15 septembre 1990)*, Bordeaux, 1992, p. 461-496, puis revus pour la Franche-Comté et la Bourgogne par M. Mangin, " Les agglomérations secondaires antiques dans les régions de Franche-Comté et de Bourgogne ", *Agglomérations secondaires*, p. 45-79.

⁸⁰⁹. J.-L. Fiches, " L'espace rural antique dans le sud-est de la France : ambitions et réalités archéologiques ", *Annales ESC*, 1, janv.-fév. 1987, p. 219-238.

la-Porte (avec hypocauste);

- un portique : à Gilly (?).

c) Les nécropoles sont présentes dans deux sites sur huit : à Bourg-Saint-Maurice et à Détrier, deux sites qui révèlent peu de vestiges, mais où la fonction routière est prépondérante.

d) Les fonctions d'échange et d'artisanat sont bien représentées :

- l'alignement des constructions évoque des villages-rues à Arbin, à Saint-Jean-de-la-Porte ou à Détrier. Ce type d'organisation urbaine pourrait être utilisé par des activités artisanales ou commerciales;

- des activités métallurgiques existent à Arbin et à Châteauneuf (Figure 61) ^(810);

- trois sites sur huit sont cités dans les itinéraires routiers : d'amont en aval Bourg-Saint-Maurice (*Bergintrum*), Gilly-Albertville (*Ad Publicanos*), Saint-Jean-de-la-Porte (*Mantala*), bien que ce voisinage avec des stations routières reconnues ne permette pas, faute d'arguments, de les assimiler de façon sûre ^(811);

- comme Grenoble, le site de Gilly-Albertville est station du quarantième des Gaules;

- à Saint-Jean-de-la-Porte, la corporation des *ratiarii* est représentée.

2) La situation géographique et les éléments naturels

a) Ponts, gués, ruptures de charge

La plupart des sites sont liés aux échanges et à la circulation. Les agglomérations secondaires sont en bordure de la rivière, mais surtout à des endroits de gué, de rupture de charge, ou de liaison entre la rivière

⁸¹⁰. *Carte archéologique, Savoie*, p. 63; voir ci-dessus la figure 61.

⁸¹¹. B. Rémy, *Carte archéologique, Savoie*, p. 60.

et la route : à Gilly-Albertville, à Châteauneuf, à Saint-Jean-de-la-Porte, à Arbin-Montmélian, soit dans quatre sites sur huit.

A Bourg-Saint-Maurice, à Aigueblanche, à Tain, les sites sont en bordure d'une voie routière importante, à Détrier d'une voie secondaire, longeant la vallée de l'Isère.

b) L'importance de l'eau

L'eau dans les agglomérations secondaires est omniprésente, à la fois comme moyen de transport sur la rivière, mais aussi comme objet de transport. Même si les réseaux sont mal connus, on a un aperçu :

-des égouts à Gilly (⁸¹²) ;

-du grand collecteur repéré par les fouilles archéologiques à Arbin (⁸¹³) ;

-des recoupements de canalisations et des bâtiments thermaux publics dans les fouilles de Châteauneuf ou de Saint-Jean-de-la-Porte (⁸¹⁴).

3) La romanisation de populations locales : théâtre et culte impérial

La présence d'un théâtre aux dimensions imposantes à Châteauneuf (⁸¹⁵), et de façon plus incertaine, à Gilly-sur-Isère (⁸¹⁶), en milieu rural, indique que les monuments importants ne furent pas l'apanage des villes à l'époque romaine. Ces théâtres étaient parfois placés en pleine campagne, comme dans l'ouest de la Gaule (⁸¹⁷), dans un cadre monumental qui, en Aquitaine, comme à

⁸¹². H. Barthélémy, *10 ans d'archéologie en Savoie, Association départementale pour la recherche archéologique en Savoie, ADRAS*, 1984, p. 100; *Carte archéologique, Savoie*, p. 65.

⁸¹³. J. Pernon, *10 ans d'archéologie en Savoie*, p. 75-77.

⁸¹⁴. *Carte archéologique, Savoie*, p. 65.

⁸¹⁵. Chr. Mermet, " Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf (Savoie) ", *Gallia*, 50, 1993, p. 95-138.

⁸¹⁶. H. Barthélémy, " Gilly, un site gallo-romain alpin", *RAN*, 19, 1986, p. 240.

⁸¹⁷. F. Tassaux, *Agglomérations secondaires*, p. 204; J. Harmand, " La vie monumentale des théâtres gallo-romains", *Latomus*, XLIX, 3, 1990, p. 623-657; D. et Y. Roman, p. 574-575, n. 274, p. 706.

Châteauneuf, est avant tout religieux.

Comme dans les sanctuaires religieux de l'Aquitaine, les deux sites de la vallée de l'Isère sont situés au contact de deux entités administratives différentes : Châteauneuf est au contact de la cité de Vienne et de la province des Alpes Cottiennes; Gilly, si elle a possédé un temple rural, est au contact de la cité de Vienne et du district, puis de la province des Alpes Grées.

Sur le site de Châteauneuf, il y a d'autres types de bâtiments comme les thermes, le *fanum*, et on peut parler, comme dans le nord de l'Aquitaine " de fondations urbaines à la campagne " (818).

" Les Gaulois accéptèrent l'acculturation et ses signes urbains mais les transplantèrent parfois où ils avaient l'habitude de se rencontrer, sur des sites ruraux " (D. et Y. Roman) (819). C'est le cas à Châteauneuf, qui avait un *fanum*, d'abord consacré au dieu gaulois Limetus, connu par l'inscription dédicatoire et par plusieurs graffites du *fanum* (820) et où le culte impérial se développe au début de l'Empire (821). Dans ce sanctuaire rural, le culte s'accompagne de scènes théâtrales, comme dans les sanctuaires ruraux d'Aquitaine, où l'exhibition des images de l'empereur joue un rôle majeur dans le culte impérial (822). A Châteauneuf, en relation probable avec le théâtre, les manifestations du culte prennent la forme de graffites, dont certains étaient gravés, à la pointe, sur l'enduit peint en rouge des murs de la *cella*, ainsi que de gravures sur tuiles jetées intentionnellement contre le bord sud du péribole.

Le sanctuaire de Châteauneuf date du début de notre ère, le théâtre et le sanctuaire étant du tout début du

⁸¹⁸. D. et Y. Roman, *Histoire de la Gaule*, p. 574.

⁸¹⁹. D. et Y. Roman, *Histoire de la Gaule*, p. 575.

⁸²⁰. *AE*, 1982, 96; 1984, 636.

⁸²¹. B. Rémy, " Le culte de Mercure dans la cité de Vienne au Haut-Empire ", *Mélanges offerts à B. Gasperrin, Bibliothèque des Etudes Savoyennes, Mémoires et Documents de la Société Savoyenne d'Histoire et d'Archéologie*, t. XCVI, 1994, p. 191.

⁸²². M. Fincker, F. Tassaux, " Les grands sanctuaires " ruraux " d'Aquitaine et le culte impérial ", *MEFRA*, 104, 1992, 1, p. 41-76.

règne d'Auguste, au plus tard du règne de Tibère (823). Une évergésie y est discernée (824) : vers la fin du règne d'Auguste ou au début de celui du règne de Tibère, un évergète indigène, du nom de Quartio, peut-être associé à son frère Primus, est connu par une inscription inscrite sur une plaque de schiste (825) scellée dans le péribole :

" (Pr)im(us et) / Quartio / Atepon(is) / (f)il(i) Limet(o) / u(ti) v(overant) s(olverunt) l(ibentes) (m(erito)) "

" Primus et Quartio, fils d'Atepo, à Limetus en accomplissement, volontiers et à juste titre, de leur vœu, comme ils l'avaient promis "

Quartio fit agrandir le temple en lui adjoignant une deuxième *cella*, construite en petit appareil, et en faisant fermer l'ensemble du péribole.

Le *fanum* est de plan quadrangulaire classique (20,40 m X 10,20 m) et est formé de deux chambres disposées symétriquement par rapport à l'inscription dédicatoire, scellée au centre géométrique du péribole. Les nombreux graffites livrés par ce sanctuaire sont dédiés à Limetus, Mercure, Maia, Rome et aux empereurs. Il a peut-être servi, au moins officieusement, de sanctuaire au culte impérial (826). Le culte de Limetus a été "progressivement recouvert par celui de Mercure et Maia, sans le faire disparaître complètement, mais en lui donnant un aspect plus romain (827)".

Le sanctuaire de Châteauneuf, datant du début de notre ère, est plus précoce que ceux d'Aquitaine, qui sont

⁸²³. *Carte archéologique, Savoie*, p. 142-143.

⁸²⁴. Chr. Mermet, " Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf...", art. cit., p. 134.

⁸²⁵. *AE*, 1982, 696, repris dans *AE*, 1984, 634; *Carte archéologique, Savoie*, p. 144.

⁸²⁶. Trois dédicaces à la déesse Rome (Chr. Mermet, graffites n° 12, 32, 33); onze au culte impérial sous différentes formes (Chr. Mermet, graffites n° 18, 19, 22, 31, 34, 36, 37, 39, 40, 74, 75) citées dans Chr. Mermet, "Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf (Savoie)", *Gallia*, 50, 1993, p. 95-138 et reprises dans *AE*, 1993, 1111-1157; B. Rémy, " Le culte de Mercure dans la cité de Vienne...", art. cit., p. 191.

⁸²⁷. Chr. Mermet, " Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf...", art. cit., p. 134.

surtout construits dans la seconde moitié du Ier siècle, " dans un deuxième volet de la romanisation (⁸²⁸) " et qui ont connu des évergésies qui étaient le fait de personnages considérables. Dans la vallée de l'Isère, et particulièrement en Combe de Savoie, la romanisation a commencé dans la première moitié du Ier siècle av. J.-C., en particulier sous l'influence de Pompée (⁸²⁹), et on peut considérer qu'à Châteauneuf, dans la première moitié du Ier siècle ap. J.-C., les rites effectués autour du sanctuaire et du théâtre concernent l'acculturation de populations rurales, venant après la romanisation des élites de la vallée, comme les *Pompeii*, les *Iulii*, les *Decidii* ... (⁸³⁰), dans une deuxième phase de romanisation, selon le même ordre chronologique qu'en Aquitaine, mais avec près d'un siècle d'avance. La vallée de l'Isère, du moins dans sa partie moyenne, a commencé sa romanisation beaucoup plus précocement que l'ouest de la Gaule.

Reste à préciser quelles sont les populations qui fréquentent le sanctuaire de Châteauneuf : paysannerie libre, habitants des campagnes voisines et des petits centres proches, comme ceux de Saint-Jean-de-la-Porte, sur la rive opposée de la rivière, qui fournit, de manière certaine, le site en matériau calcaire pour les bâtiments qui y sont élevés (⁸³¹), artisans et commerçants de la Combe de Savoie... (⁸³²).

4) Les fonctions (commerce, artisanat, agriculture)

a) Commerce et artisanat : de petits centres économiques ou un espace intégré à une économie de marché?

L'approche des populations qui résident dans les

⁸²⁸. D. et Y. Roman, *Histoire de la Gaule*, p. 575.

⁸²⁹. Cf. *supra* ch. 4.

⁸³⁰. Cf. *infra* ch. 10.

⁸³¹. *Carte archéologique, Savoie*, p. 65.

⁸³². D. et Y. Roman, *Histoire de la Gaule*, p. 619 et n. 412, p. 713.

agglomérations secondaires de la vallée de l'Isère, qui fréquentent les thermes de Saint-Jean-de-la-Porte ou de Châteauneuf, le sanctuaire de ce dernier site, suppose que l'on s'interroge sur la place de l'économie dans la vallée de l'Isère au Haut-Empire, et, par extension, sur la place de l'économie dans l'Antiquité romaine. Dans le modèle maximaliste, l'économie " moderne ", avec une ouverture extra-régionale, prend le pas sur l'autosuffisance rurale - modèle minimaliste -, où l'agglomération secondaire n'apparaît que comme une "greffe" de menus services dans un système rural, stagnant économiquement et dominé par l'aristocratie, avec des rapports de production esclavagistes (⁸³³). Définir la fonction économique des agglomérations secondaires de la Combe de Savoie suppose que l'on s'interroge sur la création de richesse qui y est produite et sur leur place dans les grands courants d'échanges du monde romain (thèse maximaliste) ou sur la place réduite de ces agglomérations dans une économie rurale, régionalisée, avec des échanges occasionnels de matières premières et de biens manufacturés à longue distance, c'est-à-dire en quantités très faibles (⁸³⁴) (thèse minimaliste).

La vallée de l'Isère, particulièrement en Combe de Savoie, présente un certain nombre d'éléments qui montrent l'importance des courants d'échanges entre l'Italie et la vallée du Rhône. Si on recherche les critères allant dans le sens des maximalistes (⁸³⁵), la vallée de l'Isère, en Combe de Savoie en présente de

⁸³³. M.I. Finley, *L'économie antique*, Paris, 1975; J. Drinkwater, J.-P. Petit, " Table ronde n° 3, Les activités économiques ", *Agglomérations secondaires*, p. 263-278; D. et Y. Roman, *Histoire de la Gaule*, p. 561-562 et postface; p. 639; p. 619 et n. 412; p. 713.

⁸³⁴. J. Drinkwater, J.-P. Petit, " Table ronde n° 3, Les activités économiques ", art. cit., p. 263; M. Mangin, F. Tassaux, " Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine ", dans *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule. Histoire et archéologie. Deuxième colloque Aquitania (Bordeaux, 13-15 septembre 1990)*, Bordeaux, 1992, p. 461-496.

⁸³⁵. J. Drinkwater, J.-P. Petit, " Table ronde n° 3, Les activités économiques ", *Agglomérations secondaires*, p. 263-267, dans le cadre de la discussion des thèses maximaliste et minimaliste en relèvent 13, et nous discutons ici chacun de ces critères pour la Combe de Savoie.

nombreux :

- la situation à côté d'une voie commerciale et routière majeure, d'où une importation et une exportation substantielle de produits alimentaires et de produits finis, certains à longue distance, comme l'indiquent les trouvailles, à Gilly, d'amphores à huile de Bétique (indice n° 1);

- la quantité de petit mobilier qu'on retrouve sur les sites est plus importante que celle qui est retrouvée dans les *villae* proches, ce qui est très net à Gilly et à Arbin. L'importance du matériel trouvé sur les sites : les céramiques commune, allobroge, sigillée, les objets en bronze, en verre, en plomb, les estampilles proviennent d'ateliers lointains. Tous ces vestiges traduisent une certaine aisance matérielle, même si tous les indices de la richesse ne sont pas archéologiquement conservés ni identifiables (⁸³⁶), (indice n°2);

- la présence de *ratiarii* à Saint-Jean-de-la-Porte, dont les activités s'effectuent à longue distance, vers le Haut-Rhône en particulier (⁸³⁷) (indice n°3);

- l'usage significatif de monnaie, que l'on peut évaluer d'après la carte des trésors monétaires, retrouvés pour le secteur analysé, à Albertville, Gilly, Grésy-sur-Isère, Francin (Figure 62) (⁸³⁸) (indice n°4);

- une mise en valeur des ressources naturelles tournées vers une activité de marché, qui n'ont pas leur place dans une économie de subsistance locale : nous voyons en Combe de Savoie l'embellissement des *villae* d'Arbin et de Gilly, qui se parent de mosaïques, ce qui témoigne de la fourniture de services spécialisés, puisque des mosaïstes sont venus sur les deux sites développer un style que l'on rapproche des écoles de mosaïstes de Vienne (⁸³⁹)

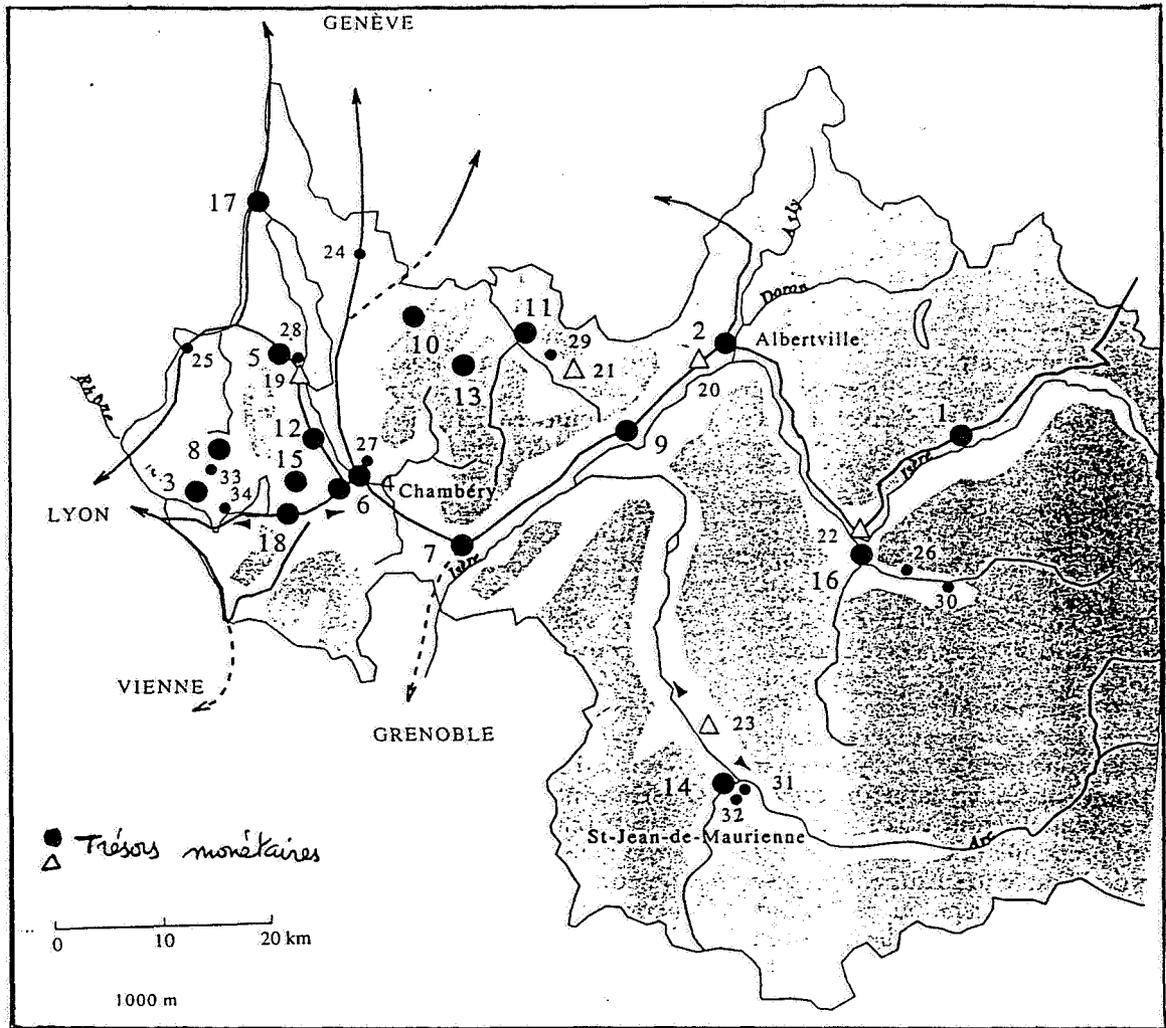
⁸³⁶. J. Drinkwater, J.-P. Petit, " Table ronde n° 3, Les activités économiques ", *Agglomérations secondaires*, p. 272.

⁸³⁷. *CIL*, XII, 2331; Cf. *supra* ch. 4.

⁸³⁸. D'après B. Rémy, *Carte archéologique, Savoie*, p. 61.

⁸³⁹. H. Lavagne, " Les mosaïques de Gilly (Savoie) ", *RAN*, 19, 1986, p. 245-258; J. Lancha, " Trois mosaïques découvertes dans une *villa* gallo-romaine à Mérande (Savoie), " *Gallia*, t. 33, 1975, p. 63-82; cf. *infra* ch. 11.

(indice n° 5);



D'amont en aval : 1 : Aime; 22 : Moûtiers; 16 : Salins-les-Thermes; 26 : Brides-les-Bains; 30 : Saint-Bon-Tarentaise; 2 : Albertville; 20 : Gilly-sur-Isère; 9 : Grésy-sur-Isère; 7 : Francin.

Figure 62

Carte de répartition des trésors monétaires de Savoie
(d'après B. Rémy)

- l'absence d'activités artisanales dans les *villae* proches des agglomérations secondaires en Combe de Savoie, alors que les ateliers artisanaux dépendent des

villae dans la basse vallée de l'Isère (⁸⁴⁰), où, précisément, nous n'avons pas d'agglomération secondaire attestée archéologiquement (indice n°6);

- on peut discerner l'augmentation significative de la population par la taille et l'aspect monumental des thermes ou des canalisations des sites proches, comme à Saint-Jean-de-la-Porte, à Fréterive (indice n°7);

- le développement d'une hiérarchie parmi les agglomérations secondaires, les plus importantes étant situées sur des voies commerciales majeures, à des carrefours importants de routes, de rupture de charge (Gilly et Arbin). La densité des agglomérations secondaires est forte en Combe de Savoie et forme un véritable réseau, ce qui est très net sur les deux rives de l'Isère, particulièrement en rive droite (indice n°8);

- le nombre important de *villae* répertoriées à proximité des agglomérations secondaires suppose des relations économiques, sociales... mais qui sont difficiles à définir (indice n° 9);

- le nombre important d'inscriptions funéraires en Combe de Savoie (*villae* et agglomérations secondaires confondues) est un élément qui indique un certain niveau d'aisance et de richesse dans la région (indice n° 10) (Figure 63) (⁸⁴¹).

La figure 63 montre la découverte d'une dizaine d'inscriptions dans le secteur de la Combe de Savoie.

Même si les commerçants et les artisans sont peu connus par les inscriptions, à l'exception notoire des *ratiarii*, toute une série d'indices vont dans le sens, pour le secteur de la vallée moyenne de l'Isère, de la thèse maximaliste (⁸⁴²). Si l'agriculture apparaît

⁸⁴⁰. Cf. *supra* ch. 7.

⁸⁴¹. D'après B. Rémy, *Carte archéologique, Savoie*, p. 69.

⁸⁴². Dans la discussion sur les activités économiques, dans J. Drinkwater, J.-P. Petit, " Table ronde n° 3, Les activités économiques ", *Agglomérations secondaires*, p. 263-267, il manque, *a contrario*, un certain nombre d'indices dans la vallée de l'Isère : preuve d'innovation technologique; renseignements sur le caractère privé des bâtiments, sur la richesse des habitants et les actes de bienfaisance, sur la qualité de vie des artisans, des commerçants, des paysans libres ou non-libres.

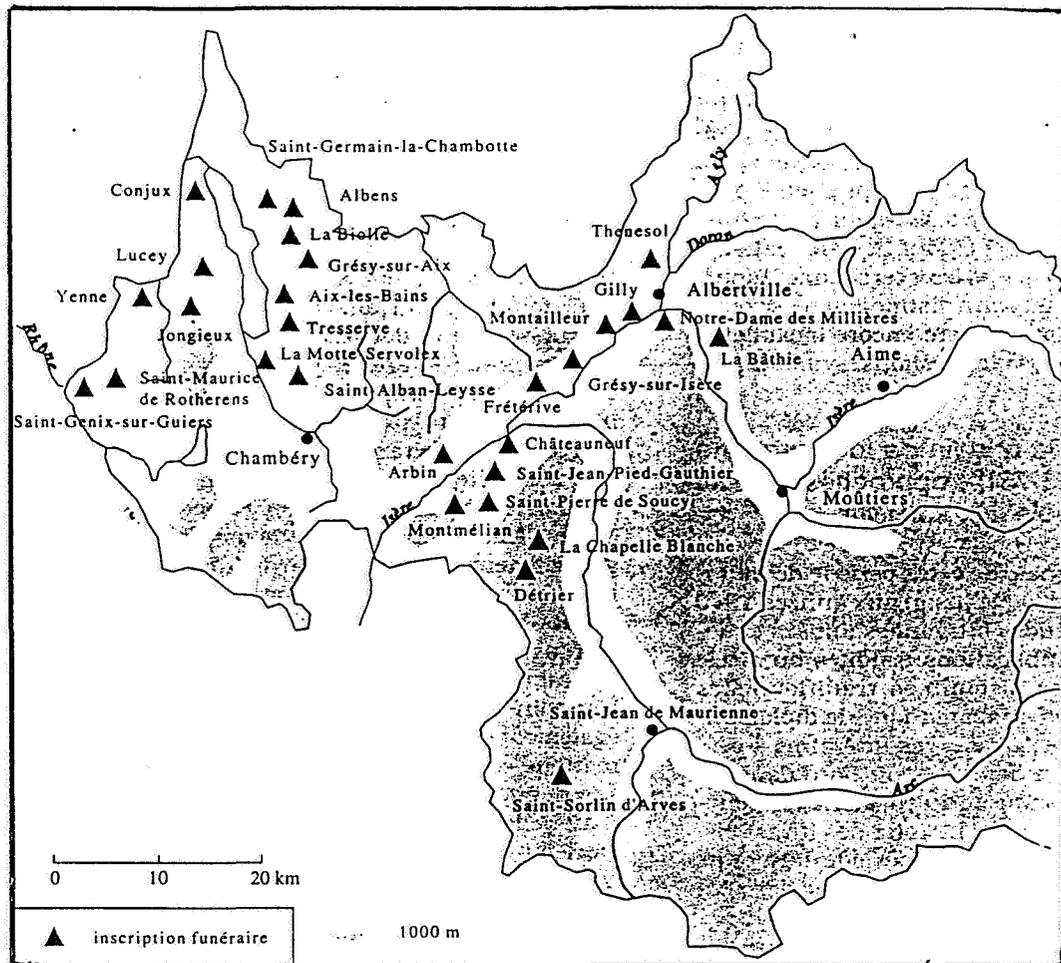


Figure 63

Carte de la répartition des lieux de découverte des inscriptions funéraires en Savoie

(d'après B. Rémy)

prépondérante dans la région, à partir du I^{er} siècle ap. J.-C., un commerce significatif de matières premières et de biens se développe à longue distance, qui enrichit les populations locales (843).

b) - Agglomérations secondaires et *villae*

Comment les aristocraties municipales ont-elles établi

⁸⁴³. Pour toutes les activités commerciales, cf. *infra*, ch. 9; sur les aspects artistiques, cf. *infra*, ch. 11.

des liens entre leurs *villae* et les agglomérations secondaires à proximité ?

Les agglomérations ont pu servir de réservoir de main-d'oeuvre pour les domaines liés aux *villae*.

On peut s'interroger aussi sur les interventions des notables urbains dans les agglomérations secondaires. Dans la vallée de l'Isère, il n'y a pas d'éléments significatifs pour faire avancer cette recherche sur les relations ville-campagne ^(844), à l'exception notable du cas de Gilly.

Les fouilles de Gilly apportent une remarquable illustration archéologique de la présence des élites urbaines ^(845).

A quatre kilomètres d'Albertville, où est mentionné le *pagus Valer(ius ?)* ^(846), les fouilles ont dégagé un premier ensemble comprenant une *villa* occupée aux IIème et IIIème siècles, comprenant des mosaïques puis un autre ensemble avec une autre *villa* et des édifices parmi lesquels, un sanctuaire et, peut-être, un théâtre.

Le site de Gilly, par ailleurs est situé à proximité de la station d'*Ad Publicanos*, à Albertville. Le propriétaire de la *villa* semble avoir été un notable de l'agglomération voisine, bourgade rurale vivant sans doute de l'agriculture, au terroir agricole parsemé de *villae* rurales.

Le groupe d'édifices mis au jour évoque un espace urbain de rencontre et de commerce ^(847). La présence de temples implique une fonction religieuse. Des bâtiments commerciaux montrent le lien avec la voie romaine et la batellerie sur l'Isère. Le site de Gilly, qui est distinct du site d'*Ad Publicanos*, doit être son annexe résidentielle, agricole et commerciale.

Le propriétaire de la *villa* réside à proximité de cette

⁸⁴⁴. Ph. Leveau, " Agglomérations secondaires et territoires en Gaule narbonnaise ", *RAN*, t. 26, 1993, p. 288-290.

⁸⁴⁵. H. Barthélémy, " Gilly, un site gallo-romain alpin", *RAN*, 19, 1986, p. 211-244; H. Lavagne, " Les mosaïques de Gilly (Savoie) ", *ibidem*, p. 245-258.

⁸⁴⁶. *CIL*, XII, 2346.

⁸⁴⁷. H. Barthélémy, *La Savoie gallo-romaine*, *ADRAS*, 1995, ouv. cit., p. 23.

agglomération secondaire. Son rôle sur le plan local n'est pas connu (848).

III - LE FAIT URBAIN DANS LA VALLEE DE L'ISERE

A - Trois villes : Aime, Grenoble, Moûtiers, ont des caractères communs

Le développement de l'urbanisme à l'époque romaine est significatif dans deux villes de la vallée :

- Aime, dans la haute vallée, qui développe un quartier commerçant, un habitat autour de son *forum*, et dont l'urbanisme prend toute son ampleur à partir de la seconde moitié du Ier siècle ap. J.-C. (849). Dans la haute vallée de l'Isère, seule Aime peut être considérée comme ville : elle a rang de capitale de province, à partir de la deuxième moitié du Ier siècle ap. J.-C. Outre le *forum*, elle possède un portique, la résidence du procureur, des fortifications, des temples, un arc, des halles, un quartier d'habitat et d'artisanat des Ier et IIème siècles... (850).

- Grenoble, qui, succédant à une bourgade indigène peu connue (quelques vestiges cependant : une poignée d'épée, de la céramique d'Italie et du midi de la Gaule du second âge du Fer, quelques monnaies républicaines des IIIe-IIe siècles av. J.-C...), s'étend, dès le Ier siècle ap. J.-C., sur la rive gauche de l'Isère, même si l'on n'a pas de témoignage archéologique de l'existence de monuments importants et si la vie publique semble assez réduite à cette époque. Cette dernière ville abrite un bureau du quarantième des Gaules et procure à la cité de Vienne un nombre important (851) de magistrats et de prêtres

⁸⁴⁸. S. Demougin, *Les " bourgeoisies " municipales italiennes aux IIème et Ier siècles av.J.-C.*, Paris, 1983, p. 281; Ph. Leveau, " Agglomérations secondaires...", art. cit., p. 290.

⁸⁴⁹. Cf. *supra* ch. 4, (Figure 24) et ch. 5 (Figure 28); F. Bérard, " Un nouveau procureur à Aime en Tarentaise", *Gallia*, 52, 1996, p. 347-358.

⁸⁵⁰. Cf. *supra* ch. 4, (Figures 24 et 25).

⁸⁵¹. *Carte archéologique, Isère*, p. 67-68; Cf. *supra* ch 1, Figure 15 et ch. 4.

municipaux.

- Moûtiers, par son urbanisme, présente les caractères d'un petit centre urbain.

- Grenoble et Moûtiers ont des points communs, la première située dans la cité de Vienne, la deuxième dans le secteur, puis la province des Alpes Grées. Si l'épigraphie ne mentionne jamais Grenoble comme *vicus*, mais signale l'existence d'un *pagus*, l'importance du développement de la ville au II^{ème} siècle, le siège d'une station du quarantième des Gaules (⁸⁵²), le nombre important de magistrats et de prêtres municipaux de la cité de Vienne qui en sont originaires, la promotion au rang de *civitas* au Bas-Empire permettent une qualification d'agglomération urbaine dès le Haut-Empire, bien que la vie publique y semble réduite à cette époque (absence de témoignage archéologique de l'existence de monument public important).

Le cas de Moûtiers se rapproche de celui de Grenoble, avec un développement relativement peu important de son urbanisme au I^{er} siècle ap. J.-C. et une promotion au rang de capitale de province au Bas-Empire. Mais la faiblesse du nombre d'inscriptions, l'absence du nombre de notables, de magistrats, au contraire de Grenoble, l'exiguïté du site de la ville, enserrée à un carrefour de vallées alpines, incitent à classer Moûtiers dans la catégorie des petits centres urbains, qui occupent des fonctions politiques importantes au Bas-Empire et deviennent des *civitates*.

Cularo et *Darantasia* sont deux stations routières, mais seule Grenoble possède le titre de *pagus*, située à l'intérieur de la cité de Vienne, alors que Moûtiers, située dans une petite province alpestre, est peu éloignée d'Aime. Ces deux sites sont incontestablement des centres urbains, d'importance inférieure aux capitales des cités, mais qui méritent le qualificatif de villes, si on les compare aux autres agglomérations secondaires de la vallée de l'Isère, en Combe de Savoie

⁸⁵². Cf. *supra* ch. 6.

ou à Aigueblanche. On ne peut pas accepter, dans le cas de la vallée de l'Isère, une définition trop restrictive des agglomérations secondaires, qui ne seraient qu'à un niveau inférieur aux capitales de cité ^(853) : Aime est un centre urbain, avec rang de capitale de province; Grenoble est un centre urbain; Moûtiers est un petit centre urbain.

B - Les caractères originaux de chacune des villes

1) L'ancienneté de l'occupation du site caractérise la ville d'Aime

L'*oppidum* d'Aime est la seule certitude archéologique d'une implantation préromaine dans la vallée de l'Isère. Dans la vallée de la haute Isère, l'ancienneté du peuplement humain est bien attesté ^(854) par les découvertes effectuées sur plusieurs points du site : l'*oppidum* de Saint-Sigismond, où des fouilles ont mis au jour un foyer, des fragments de céramique du Chalcolithique, des tessons de céramique de l'âge du Bronze, des traces de cabanes, des perles de verre, une fibule de La Tène Ib, une monnaie allobroge à l'hippocampe; au lieu-dit " *Le Replat* ", une nécropole d'une trentaine de tombes à inhumation a été dégagée, accompagnée de matériel divers; au lieu-dit " *Le Comte* " une découverte de fragments de céramique de l'âge du Fer accompagne une découverte de céramique de l'âge du Bronze... ^(855). L'*oppidum* est une fortification de hauteur, qui surplombe le site romain, à l'écart des zones agricoles, sur un plateau qui est délimité par les murailles gallo-romaines. Le matériel révèle des activités artisanales et commerciales et un espace habitable, coupé de la campagne. Il y a continuité du

⁸⁵³. M. Mangin, " Introduction, Bourgogne-Franche-Comté", J.-P. Petit et M. Mangin, *Atlas des agglomérations secondaires*, Paris, 1994, p. 7; D. et Y. Roman, *Histoire de la Gaule*, p. 712-713, n. 411.

⁸⁵⁴. Cf. *supra* ch. 4, (Figure 24) et ch. 5.

⁸⁵⁵. *Carte archéologique, Savoie*, p. 85.

peuplement du Néolithique jusqu'à l'époque romaine, le matériel mis au jour, lors des fouilles de sauvetage, devenant particulièrement abondant à partir de 50 av. J.-C. (⁸⁵⁶), le premier siècle av. J.-C. étant la période la plus riche des *oppida* de l'Europe celtique, en particulier dans la zone du Rhin, du sud de la Champagne à Lyon. C'est à cette période que les fouilles des gisements révèlent le mobilier le plus abondant (tuiles...) (⁸⁵⁷) et l'*oppidum* d'Aime présente les mêmes caractéristiques que ceux de la Gaule celtique du Nord et du Nord-Est.

2) L'importance des notables dans la ville de Grenoble

Cette ville fournit à Vienne autant de magistrats que le *vicus* de Genève, 12 % l'un et l'autre du total connu, devancés en cela par la seule ville de Vienne (⁸⁵⁸). On retrouve à Grenoble nombre de personnages ayant tenu des fonctions municipales, du simple membre de l'*ordo decurionum* aux titulaires des charges les plus élevées: questure, édilité, duumvirat *aerarii* ou *iure dicundo*, triumvirat *locorum publicorum persequendorum*. Cette dernière fonction constitue une originalité de la constitution duumvirale de Vienne, unique dans les institutions municipales des colonies romaines. Elle est une magistrature très importante, dans la mesure où, parmi les onze titulaires de la charge, cinq sont devenus *praefecti fabrum*, fonction qui donne normalement accès à l'ordre équestre (⁸⁵⁹). Or, un des titulaires de cette fonction de gestion des domaines publics, vient de Grenoble; un deuxième en provient de manière probable (⁸⁶⁰).

Ainsi, ces magistrats, dits souvent *omnibus honoribus*

⁸⁵⁶. *Carte archéologique, Savoie*, p. 93-94; Cf. *supra* ch. 5.

⁸⁵⁷. O. Büchsenschütz, " Les habitats groupés à La Tène moyenne et finale ", *Agglomérations secondaires*, 1994, p. 150.

⁸⁵⁸. Cf. *infra* ch. 10; A. Laronde, *Histoire de Grenoble*, ouv. cit., p. 31.

⁸⁵⁹. A. Pelletier, *Vienne antique* ... ouv. cit., p. 84, p. 272; B. Dangréaux, " Les origines de Grenoble...", art. cit., p. 19.

⁸⁶⁰. *CIL*, XII, 2339; 2249.

funcii, montrent la présence des représentants de Grenoble dans la conduite de la cité de Vienne. Il en est de même pour les sacerdoces : Grenoble fournit cinq sévirs augustaux à Vienne (⁸⁶¹).

Toutes ces charges municipales montrent l'importance de Grenoble dans la cité de Vienne, malgré l'incertitude concernant le statut de la ville (⁸⁶²).

L'exercice de ces magistratures s'échelonne entre 70 et la fin du II^{ème} siècle (⁸⁶³). Au total, cinq documents sont attribuables au I^{er} siècle; les dix autres au II^{ème} siècle. Ainsi l'essor de Grenoble date de la dynastie des Antonins. Il faut toutefois signaler que l'accroissement des documents épigraphiques pendant cette période n'est pas spécifique à Grenoble et concerne toute la cité de Vienne (⁸⁶⁴).

3) Moûtiers est un petit centre dont le caractère urbain se développe surtout au Bas-Empire.

Située au centre de la haute vallée, à l'endroit où il est facile de faire communiquer les deux rives de l'Isère, ce petit centre urbain prend son extension au Haut-Empire et devient la capitale des Alpes Grées au Bas-Empire. Des éléments urbains ont été mis au jour dans les fouilles du XIX^{ème} siècle : un temple rond entouré d'un portique, les fondations d'un petit arc, ou d'une porte de ville. On a retrouvé un dépotoir contenant un matériel abondant, datant du Haut-Empire (⁸⁶⁵), ainsi qu'une nécropole, contenant une monnaie de Claude, des vases en céramique commune et en sigillée (⁸⁶⁶). La station *Darantasia* des itinéraires antiques (⁸⁶⁷) se donne un caractère monumental dès le I^{er} siècle ap. J.-

⁸⁶¹. *CIL*, XII, 2337; 2242b; 2247; 2248; 2244.

⁸⁶². B. Dangréaux, " Les origines de Grenoble...", art. cit., p. 19.

⁸⁶³. Cf. *infra* ch. 10; Y. Burnand, " Chronologie des épitaphes romaines de Vienne (Isère), *REA*, 1961, p. 291-313.

⁸⁶⁴. B. Rémy, *Les Allobroges...*, ouv. cit., p. 15.

⁸⁶⁵. Cf. *supra* ch. 5.

⁸⁶⁶. *Carte archéologique, Savoie*, p. 182-184.

⁸⁶⁷. Cf. *supra* ch. 6.

C., accompagné d'activités commerciales et artisanales. Le dépotoir a révélé un abondant matériel (des tessons de 300 vases en céramique, de la vaisselle du second siècle...^(868)).

IV - CONCLUSION : RESEAUX D'AGGLOMERATIONS SECONDAIRES ET TYPOLOGIE DES PAYSAGES URBAINS

1) Réseaux d'agglomérations secondaires et approche micro-régionale

Les agglomérations secondaires de la vallée de l'Isère forment deux réseaux : la haute vallée, en Tarentaise, et la Combe de Savoie.

a) dans la haute vallée, autour d'Aime, les sites d'Aigueblanche et de Bourg-Saint-Maurice sont proches de la capitale des Alpes Grées et ont, pour le cas d'Aigueblanche une spécialisation artisanale, dans un milieu géographique peu propice aux activités agricoles de plaine (vallée étroite, activités d'élevage sur les hauteurs)^(869).

b) La Combe de Savoie regroupe la majorité des agglomérations secondaires sur une quarantaine de kilomètres (cinq sur huit en incluant Détrier, à la limite du Haut-Grésivaudan). Il s'agit d'un véritable réseau :

- de bourgades à fonctions économiques de circulation, utilisant la route et la rivière, pour quatre d'entre elles : Gilly-Albertville, Saint-Jean-de-la-Porte, Arbin-Montmélian, Détrier;

- de sites ruraux où les *villae* sont très proches : Gilly, Saint-Jean-de-la-Porte, Arbin;

- de sites où l'artisanat est présent : Arbin, Châteauneuf;

⁸⁶⁸. Cf. *supra* ch. 5.

⁸⁶⁹. Cf. *supra* ch. 5.

- d'un site religieux situé au coeur géographique de l'ensemble : Châteauneuf, qui est une agglomération-sanctuaire, une station thermale où les eaux curatives sont peut-être utilisées à des fins cultuelles, à l'instar des agglomérations de la Bourgogne et de la Franche-Comté ^(870).

En Combe de Savoie, un ensemble micro-régional apparaît de façon très nette, autour du *pagus* de Gilly, le long d'une rivière, itinéraire fluvial doublé d'un grand axe terrestre. La géographie explique le grand nombre de sites : zone de contact entre la Tarentaise et l'avant-pays, la Combe de Savoie distribue les communications vers le Grésivaudan, la Maurienne, la cluse d'Annecy, la cluse de Chambéry ^(871) et joue le rôle d'un grand échangeur. Les implantations ne semblent pas aléatoires : autour du probable chef-lieu de *pagus*, des agglomérations, qui sont à la fois routières et fluviales, exploitent un riche terroir agricole. Région naturelle, la Combe de Savoie, voit de petits centres régionaux développer des fonctions variées, à peu de distance.

2) Typologie des villes et des agglomérations secondaires

Une typologie des villes et des agglomérations secondaires de la vallée de l'Isère peut être établie (Figure 64) en fonction des critères retenus ^(872).

Quatre catégories peuvent être mises en avant :

- Type 1 : villes : Aime, ville ayant fonction de

⁸⁷⁰. M. Mangin, " Les agglomérations secondaires antiques dans les régions de Franche-Comté et de Bourgogne ", *Agglomérations secondaires*, p. 58.

⁸⁷¹. Cf. *supra* ch. 1.

⁸⁷². M. Mangin et F. Tassaux, " Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine, " p. 461-495, *Villes et agglomérations antiques du Sud-Ouest de la Gaule. Deuxième colloque Aquitania*, Bordeaux, 1992; Ph. Leveau, " Agglomérations secondaires et territoires en Gaule narbonnaise, " *RAN*, t. 26, 1993, p. 277-299; J.-P. Petit et M. Mangin, dir., *Agglomérations secondaires*, Paris, 1994; Id. *Atlas des agglomérations secondaires*, Paris, 1994.

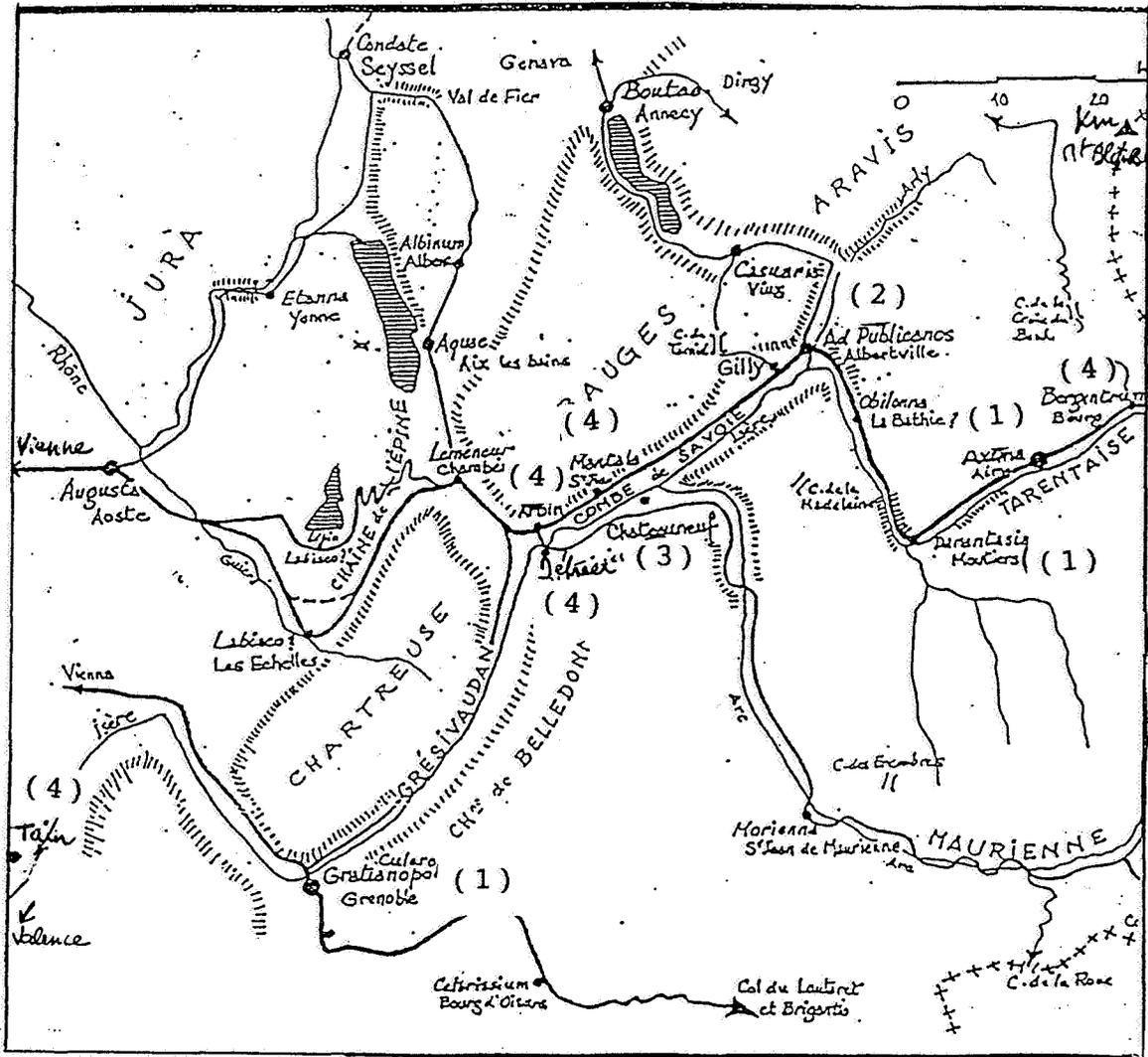


Figure 64

Typologie des sites et des agglomérations de la vallée de l'Isère.

(par G. Rochas)

capitale (administration, religion, économie...); petits centres urbains : Grenoble, Moûtiers = petites villes développant un caractère monumental surtout au II^{ème} siècle et devenant des *civitates* au Bas-Empire, seule Grenoble étant chef-lieu de *pagus* ;

- Type 2 : agglomération secondaire, chef-lieu de *pagus*, ayant un rayonnement important : Albarville (Gilly-Albertville);

- Type 3 : agglomération urbaine, par l'importance des monuments religieux : Châteauneuf;

- Type 4 : agglomérations secondaires aux fonctions multiples (commerce, agriculture, artisanat...) et agglomérations au rayonnement difficile à apprécier (fonction routière ou fonction artisanale) : Arbin; Saint-Jean-de-la-Porte; Bourg-Saint-Maurice; Détrier; Tain.

Les agglomérations secondaires de la vallée de l'Isère sont installées en bordure des voies routières importantes et l'axe de la Combe de Savoie en possède la plus forte densité. C'est dans ce secteur de la vallée que l'on distingue un axe qui est à la fois militaire, administratif et commercial. Les *pagi* sont représentés à Albertville et à Grenoble, là où il y a croisement de voie terrestre et de cours d'eau, là où des établissements ruraux sont à proximité immédiate.

Si l'époque préromaine ne livre pas de vestiges, l'époque augusto-tibérienne est décisive pour le développement de ces agglomérations, comme le montrent l'apparition, même rare, des mentions de *vici*, dans la basse vallée et à Aoste (Isère), dans le prolongement de la voie longeant la vallée de l'Isère, en Combe de Savoie.

A partir des règnes des empereurs julio-claudiens, et surtout au II^{ème} siècle, les agglomérations secondaires connaissent un essor économique notoire. Elles sont particulièrement denses et forment un véritable réseau le long de l'axe routier principal entre l'Italie et la vallée du Rhône, au même moment où les *villae* s'installent, surtout sous les règnes de Caligula et de Claude.

L'époque des Antonins représente l'apogée du développement économique et social au Haut-Empire. C'est le moment où Grenoble fournit le plus grand nombre notables à la cité de Vienne.

A l'instar du développement des agglomérations secondaires dans la Suisse voisine (⁸⁷³), au Haut-

⁸⁷³. D. Paunier, " Les agglomérations secondaires en Gaule Belgique et dans les Germanies : la Suisse ", *Agglomérations secondaires*, p. 80-88.

Empire, si la parure monumentale reste assez modeste, sauf dans le centre religieux important de Châteauneuf (Savoie), c'est la liaison entre la rivière et la route qui est essentielle, permettant le développement d'atouts agricoles, artisanaux et commerciaux. La corporation des *ratiarii* n'est pas connue par des formes d'habitat privé, mais elle laisse supposer l'existence de couches sociales moyennes, qui côtoient les aristocraties locales, qui résident dans les agglomérations secondaires, y conservent leurs possessions dans la vallée et recherchent des positions prédominantes dans la cité de Vienne.